



Ville de Concarneau



Conseil municipal
28 juillet 2020

Conseil municipal du 28 juillet 2020
Ordre du jour

1	Commerce – tourisme : Exonération Taxe Locale sur la Publicité extérieure (TLPE) 2020 – Mesure exceptionnelle COVID 19	
2	Commerce – tourisme : Exonération droits de place – COVID 19	
3	Commerce – tourisme : Taxe de séjour – report de reversement – période d’octobre 2019 à mars 2020 – COVID 19	
4	Culture – Ecole de musique : Remboursement des cours annulés pour cause de confinement – COVID 19	
5	Culture : Modification des tarifs spectacles de rue – exonération de 50 % - COVID 19	
6	Ressources humaines : Attribution d’une prime exceptionnelle – COVID 19	
7	Finances : Garantie d’emprunts SAFI pour l’aménagement du quartier de la Gare – annule et remplace la délibération n°2020-08	
8	Urbanisme – foncier : Composition de la commission communale des impôts directs	
9	Education : Participation au dispositif colos apprenantes	
10	Education : A la rue Béole – travaux et demandes de subventions	
11	Finances : comptes de gestion 2019 - budget principal et budgets annexes (Port de plaisance, bac du passage, centre des arts et de la culture et organisation de spectacles, cuisine centrale, parking de la criée)	
12	Finances : comptes administratifs 2019 - budget principal et budgets annexes	
13	Finances : reprise et affectation des résultats de l’exercice 2019 – budget principal et budgets annexes	
14	Finances : budgets supplémentaires 2020 - budget principal et budgets annexes	
15	Finances : Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2019 – utilisation des fonds	
16	Finances : Demande de remboursement et de remises gracieuses	
17	Ressources humaines : Modification de la composition du comité technique et du CHS-CT	

Conseil municipal du 28 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 28 juillet 2020 à 19 heures, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 17 juillet 2020 s'est réuni, au centre des arts et de la culture, sous la présidence de Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne, M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, Mme BAQUE Maguy, M MALO Jean-Claude, Mme MARREC Sonia, M HENNION Philippe, M ECHIVARD Alain, M LE GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne, M VASSEUR Patrick, M HEMON Patrick Marie, Mme MOULLEC Annie, Mme CRUAU Ludivine, Mme TARTENSON Elisa, M THERY Jean-Loup, M BONNEAU Pierre-François, Mme JANVIER Elisabeth, Mme DUPUY Julie, M LE BON Thomas, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie

Pouvoirs :

Mme GUILLOU Valérie donne pouvoir à Mme LE NEVE Evelyne
Mme FLANDRIN Jocelyne donne pouvoir à Mme LE NOUENE Marie-Christine
M ROBIN Fabrice donne pouvoir à M BIGOT Marc
Mme LEGRAIN Jeanne donne pouvoir à M LE BON Thomas
M LE BRAS Antony donne pouvoir à Mme RENAULT Nathalie

Bonsoir, il est 19 heures. Bonsoir à toutes et à tous.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,
A la lecture des pouvoirs,
A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera Mme Maguy BAQUE.

(Appel des conseillers municipaux)

En date du Mercredi 22 juillet 2020, je vous ai fait parvenir :

- Le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour.

Vous trouverez sur votre table le rapport concernant la commission communale des impôts directs qui a été complété.

Je vous informe que le rapport concernant la garantie d'emprunt pour la SAFI est reporté à un conseil municipal ultérieur. Nous attendons un document de la SAFI qui n'est pas arrivé à ce jour.

Je vous informe également que le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 29 septembre 2020 à 19h00, je vous indiquerai dès que possible le lieu de ce conseil municipal, si les choses s'arrangent on verra si on peut rejoindre l'hôtel de ville.

Avant de procéder à l'étude des différents points de l'ordre du jour, je voudrais honorer ce soir la mémoire d'Emile CHENY que certains connaissaient sûrement dans la salle et qu'on appelait tous « Milo » et dont les obsèques ont été célébrées cet après-midi. Emile CHENY a été élu municipal de 1977 à 1983. Il était adjoint au Maire, délégué à Lanriec. Emile CHENY a également été directeur du Foyer logement à sa création en 1985, et ce jusqu'en 1993. Enfin, Emile CHENY a occupé pendant des années, des fonctions au sein du comité de jumelage où il a occupé pendant 4 ans les fonctions de secrétaire général. Pendant 10 années, il animait la commission Bielefeld Senne. Je voudrais que nous respections une minute de silence.

Une minute de silence est observée à la mémoire de M Emile CHENY par l'ensemble de l'assemblée.

1	Commerce – tourisme : Exonération Taxe Locale sur la Publicité extérieure (TLPE) 2020 – Mesure exceptionnelle COVID 19
---	--

M Marc BIGOT :

Le premier point de l'ordre du jour concerne l'exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure, TLPE. C'est une des mesures prise dans cette gestion de crise au niveau de la municipalité. Je passe la parole à Thierry LE CORRE.

M Thierry LE CORRE :

Vu l'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures pour faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 16 qui précise que par dérogation aux articles L 2333-8 et L2333-10 du code général des collectivités territoriales, les communes ayant instauré une TLPE avant le 1er juillet 2019 peuvent par délibération prise avant le 1er septembre 2020, adopter un abattement compris entre 10 et 100 % applicable au montant de cette taxe due par chaque redevable au titre de l'année 2020,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 mai 2018 fixant les tarifs de la TLPE à compter du 1er janvier 2019,

Considérant l'état d'urgence national décrété par décret ministériel du 23 mars 2020 dans la lutte contre la propagation du coronavirus,

Considérant les fermetures de commerces et entreprises qui ont suivi,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières de soutien aux entreprises locales prenant en considération la situation de la crise sanitaire exceptionnelle et la conséquence de non-activité de ces établissements pendant plusieurs mois,

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux du 17 juillet 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter exceptionnellement un abattement de 100 % applicable sur l'ensemble des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) dus au titre de l'année 2020

M Marc BIGOT :

Merci Thierry, y-a-t-il des questions ou des commentaires, oui, Madame Janvier.

Mme Elisabeth JANVIER :

Nous nous opposons à cette mesure parce que cette mesure ne nous paraît pas équitable. Autant certaines entreprises, certains commerces ont fermé leurs portes et ont souffert de la période de confinement, autant certaines grandes enseignes n'ont pas du tout souffert pendant cette période, bien au contraire. Pour nous, il s'agit plutôt d'un cadeau fait aux grandes enseignes qui ne prennent pas en compte la disparité des situations.

M Marc BIGOT :

Merci. Y-a-t-il d'autres remarques ou commentaires ? Oui.

Mme Nathalie RENAULT :

C'est un peu dans la même lignée, en comparaison avec d'autres mesures d'exonération. Par exemple, il y a un projet de loi de finances rectificative qui prévoit des exonérations de redevances et de location du domaine public, et qui concernent certaines entreprises, avec un critère de taille, avec un critère de secteur d'activité, à hauteur de 3 mois ou 1 quart de la redevance annuelle quand la redevance était annuelle. C'est une première disposition d'État qui vise aussi à aider les entreprises mais qui cible les entreprises concernées et comme on l'a vu en conseil communautaire, jeudi dernier, en ce qui concerne l'exonération de la CFE, il s'agit de même d'exonérer les entreprises qui sont visées par des secteurs qui ont été identifiées en grande difficulté. Je trouve ça aussi dommage qu'on exonère à 100 % concernant de la publicité qui occasionne aussi une certaine gêne visuelle, pour ne pas dire plus.

M Marc BIGOT :

Merci, y-a-t-il d'autres commentaires ? Je peux apporter quelques éléments peut-être déjà sur le dernier point, concernant la gêne liée à la publicité. Nous avons la chance d'avoir un règlement local de la publicité à Concarneau. C'est un règlement local d'ailleurs sur lequel on sera amené à travailler très prochainement. Concernant la grosse quinzaine d'assujettis à la TLPE dans les entreprises les plus taxées, certes, il y a les grandes surfaces, il y a également des concessionnaires automobiles, il y a des magasins qui ont été fermés pendant toute la période, comme les autres commerces d'ailleurs. Il y a des magasins de sport, de bricolage, de literie etc... Je tenais à faire cette précision. Dans les sociétés qui sont les plus taxées, la majorité des sociétés représentent des entreprises qui ne sont pas des commerces alimentaires et qui ont été fermées pendant toute la période au même titre que bon nombre de plus petites entreprises.

M Gilles HUARD :

Vous avez évoqué au début de votre propos justement le règlement local de publicité qui doit être revu, je voulais savoir où on en était de cette révision, j'imagine que la période de confinement a retardé les démarches de concertation avec les citoyens et les élus, et je voulais savoir ce qu'il en était du calendrier. Comment va-t-il se décliner ? Comment les citoyens sont-ils associés à ces démarches aussi ? Cela fait partie des orientations de la révision, et du travail qui avait été mené avec la société Cyprim. Mais effectivement, la démarche de pollution visuelle est importante et ça me paraît très important, pas simplement sur l'aspect environnemental, mais aussi sur l'aspect touristique que les entrées de ville soient ménagées dans le cadre de ce nouveau règlement.

M Marc BIGOT :

C'est une réflexion que nous partageons. Le règlement local de publicité est un règlement ancien. Nous avons lancé sa révision en fin de mandat. Il y a deux choses premièrement les échéances municipales ont retardé toute la phase de concertation et la crise COVID a fait hélas également rajouter plusieurs semaines à ce démarrage comme différents chantiers, le PLU, l'AVAP, le règlement local de la publicité, on est en train de retravailler les calendriers pour que dès le mois de septembre établir ces nouvelles échéances entre nous déjà parce que je pense qu'il est bon que tous les élus s'approprient ces différents sujets. On aura l'occasion de refaire un point ensemble sur ces dossiers-là. Et après s'engagera cette phase de concertation. Dans ce dossier spécifique, il y a aussi des échéances qui pouvaient nous être préjudiciables parce qu'on était rattrapés par une réglementation nationale mais qui elle aussi a son échéance qui est reportée à l'année prochaine. Cela va nous permettre de travailler sereinement sur le sujet.

Y-a-t-il des personnes qui s'opposent à cette exonération de taxe ?

Ceux qui ont des pouvoirs, n'oubliez pas merci.

Y-a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Est-ce qu'il y a des personnes qui approuvent, comme cela les choses seront claires avec les pouvoirs.

C'est noté ?

Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 24 voix POUR, 9 CONTRE (Mmes JANVIER, DUPUY, LEGRAIN, MM BONNEAU, THERY, LE BON) (Mme RENAULT, MM LE BRAS, HUARD).

M Jean-Claude MALO :

Vu l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures pour faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 20,

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 décembre 2019 fixant pour l'année 2020 les tarifs municipaux,

Considérant l'état d'urgence national décrété par décret ministériel du 23 mars 2020 dans la lutte contre la propagation du coronavirus,

Considérant les fermetures de commerces qui ont suivi jusqu'au 11 mai ou plus tard encore pour les cafés et les restaurants,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières de soutien aux commerces locaux prenant en considération la situation de la crise sanitaire exceptionnelle et la conséquence de non-activité de ces entreprises pendant plusieurs mois,

Considérant qu'en l'espèce le cas de la force majeure s'applique afin de déroger exceptionnellement à l'article L2125-1 du code de la propriété des personnes publiques,

Considérant qu'il convient de faciliter l'accès au centre-ville à la population en maintenant néanmoins les rotations de véhicules,

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux du 17 juillet 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'exonérer l'ensemble des droits de place dus au titre de l'année 2020 pour les occupations du domaine public pour les terrasses (débits de boissons), déballages (devant les boutiques et magasins), ainsi que pour les pré-enseignes ;
- d'exonérer les abonnements du second trimestre pour les titulaires des marchés de plein air ;
- d'appliquer le tarif réduit dit « hiver » pour les commerçants passagers des marchés de plein air pendant la saison 2020, soit 1,60€ le ml au lieu de 2,20€ ;
- d'exonérer les droits de place dus pour le mois d'avril pour les commerçants des halles ;
- de suspendre le stationnement payant sur voirie ainsi que sur le parking de la Criée pendant l'été 2020, à l'exception des deux aires de stationnement des camping-cars restant payantes.

M Marc BIGOT :

Merci Jean-Claude, est-ce qu'il y a des questions, des interrogations ou des commentaires ? Oui, Madame Janvier.

Mme Elisabeth JANVIER :

Là encore, cette délibération nous pose problème pour plusieurs raisons. Tout d'abord, nous pensons qu'il aurait été souhaitable de dissocier la question de l'exonération des droits de place et la question du stationnement gratuit.

En ce qui concerne l'exonération des droits de place, nous trouvons là-encore, qu'il y a une iniquité entre les différents commerçants qui viennent sur le marché, parce que certains ont pu continuer à venir et d'autres pas du tout. On pense qu'il aurait été souhaitable de cibler les aides.

En ce qui concerne le stationnement, nous sommes opposés à cette mesure parce que pour nous c'est un manque à gagner très important pour la ville, de 400 à 500 000 € d'après les chiffres que vous avez pu donner. Nous pensons que cet argent ne profite pas directement aux concarnois mais plutôt aux personnes qui viennent temporairement à Concarneau sur les parkings de la ville notamment, actuellement les touristes.

Cet argent aurait pu bénéficier plus directement aux commerçants et aux acteurs économiques de la ville de Concarneau ou au secteur culturel. Nous pensons qu'une instance de concertation avec l'ensemble des acteurs de la vie économique de Concarneau, aurait permis de cibler et de prendre en compte les besoins de ces différentes personnes, entreprises, commerces, artistes qui se trouvent en grande difficulté. Cet argent aurait pu bénéficier aux associations à vocation sociale entre autres.

M Marc BIGOT :

Y-a-t-il d'autres commentaires ? Oui.

Mme Nathalie RENAULT :

Effectivement, ça fait un mélange de plusieurs choses qui peuvent à voir entre elles. C'est vrai que l'on parle d'un manque à gagner de 340 000 € sur les parkings payants alors que l'on parle d'une exonération des loyers des commerçants des halles pour un mois. Je pense que c'est important que les concarnois soient au courant de ces différences, on va dire qu'il y a deux poids deux mesures. Je m'étonne finalement que l'on exonère le loyer des commerçants des halles seulement pendant un mois alors que l'on a fait tout à l'heure des exonérations de l'ordre de 100 % toutes entreprises confondues. A côté de ça on se prive de 340 000 € de parking payant qui auraient pu servir pour compenser le retard que la ville a pris sur la mise en place du déplacement doux. Je ne sais pas finalement qui est satisfait par cette mesure. Je ne sais pas s'il y a des études qui sont faites par rapport à la rotation des véhicules au centre-ville, mais c'est vrai qu'il y a des municipalités qui ont fait le choix inverse de maintenir le stationnement payant parce que ça favorise réellement la rotation des véhicules au centre-ville. Je ne suis pas sûre que le disque que l'on peut changer à 10h30 pour être tranquille toute la matinée ça favorise la rotation des véhicules au centre-ville.

M Marc BIGOT :

Merci. Oui.

Mme Julie DUPUY :

Oui, c'est vrai qu'à l'heure où nombre de villes tentent de mettre en place des aménagements pour éviter que les voitures viennent trop longtemps au centre-ville, à Concarneau, on les ventouse. Ça pose question d'autant plus que ça génère quand même un certain mécontentement lié au fait que la question de la lisibilité et de la visibilité du zonage qui a été mis en place n'est pas toujours très efficient. Au final, on se retrouve avec un certain nombre d'automobilistes qui se retrouvent à devoir payer des amendes et peut-être que certains d'entre eux, au vu des montants, auraient préféré mettre quelques pièces ou des sommes moins importantes dans l'horodateur.

M Marc BIGOT :

Merci. François, peut-être que tu veux dire un petit mot sur les mobilités et les parkings ?

M François BESOMBSE :

Il faut juste se repositionner au mois de mai. Là on est à la fin du mois de juillet et on a pris un peu de recul par rapport à la problématique à laquelle nous sommes confrontés. Mais au mois de mai, nous étions dans une situation où les commerces étaient aux abois et on ne savait pas s'ils allaient rouvrir. La mesure qui a été mise en place met tout le monde sur le même pied d'égalité. Il s'agit d'offrir du parking pour lever un frein au stationnement en centre-ville et donc derrière de pouvoir faire fonctionner les commerces. Au mois de mai, on ne savait pas du tout si on allait se retrouver avec le tourisme zéro, avec un retour du COVID sur Concarneau, on ne savait rien de tout cela. Aujourd'hui, je trouve que c'est très facile de porter ce genre de jugement, alors qu'il fallait agir dans l'urgence. Je pense que la décision que l'on a prise est courageuse. En matière de mobilité, c'est un autre programme, il faut être capable d'agir dans l'urgence pour maintenir l'activité économique et dans un second temps ou parallèlement travailler sur un programme qui permette de favoriser le mode doux, et là on est sur une autre politique. Il faut dissocier la mobilité et sauvegarder l'activité économique de Concarneau.

M Marc BIGOT :

Oui, c'est bien de le rappeler. En fait, il y a deux choses, il y a le programme d'un mandat avec les mobilités, avec toutes les mesures qui devront être prises et que nous prendrons. Il y avait également cette situation de crise qui obligeait à répondre à des attentes dans un climat d'incertitude pour tout le monde. Durant cette période, se sont tenues de mémoire, 4 réunions de municipalité. Ces réunions se sont tenues après avoir discuté avec les commerçants, les restaurateurs, les forces économiques.

Ce sont des mesures sur lesquelles nous pouvions intervenir immédiatement, et je dois dire que ces mesures-là et on a eu l'occasion d'en parler pendant la commission moyens généraux, ont été approuvées globalement par les commerçants, par les restaurateurs, par les cafetiers. Quand on prend les années passées, et je me répèterais là aussi, où on a des parkings qui jusqu'au 10-12 juillet et qui fin août également sont vides parce qu'il y a toute une population qui ne vient pas en ville parce qu'il faut payer, moi ça m'aurait bien embêté cette année de voir des terrasses en attente, des restaurateurs, des cafetiers en attente d'une clientèle locale. Et les grands parkings vides m'auraient vraiment mis mal à l'aise. Je pense que cette mesure qui est une mesure exceptionnelle répond au besoin et au dynamisme du centre-ville actuellement.

Oui ?

M Thomas LE BON :

Même si nous regrettons cette décision sur le stationnement gratuit, dans la mesure où on doute de son efficacité, j'espère que le principe de la gratuité, que vous avez reconnu ici de manière exceptionnelle sur les mobilités, que cette exceptionnalité permettra à l'ensemble du conseil de réfléchir au principe de la gratuité à plus grande échelle pour les mobilités.

M Marc BIGOT :

J'espère que nous n'aurons pas à vivre l'année prochaine, une situation comme nous avons connu cette année, dans une période d'élections municipales, entre les deux tours et qui jouaient un peu les prolongations. J'espère que l'on partira sur de bonnes bases et dans un meilleur climat et sans ces soucis-là l'année prochaine. Oui.

Mme Julie DUPUY :

J'entends la réponse de Monsieur Besombes, mais ça me semble problématique aujourd'hui de différencier l'économie et l'environnement de façon si stricte. Par ailleurs, vous avez fait le choix plutôt courageux, de proposer la rue Dumont d'Urville en zone piétonne pour l'été, ce qui a été, il me semble salué par la population et même par les commerçants concernés qui sont installés dans cette rue. C'est une argumentation qui finalement ne se retrouve pas à tous les niveaux et c'est dommage de s'arrêter finalement en si bon chemin.

M Marc BIGOT :

Pourquoi on s'arrêterait en si bon chemin ? On a répondu à une demande légitime des commerçants de la rue Dumont d'Urville et de la place du Général de Gaulle. Les commentaires sur les travaux que nous avons engagés depuis plus de deux ans étaient tout autre quand les premiers plans d'aménagement étaient sur la table. Il y avait 350 personnes à signer une pétition à l'époque. Tout cela c'est du passé et c'est très bien. On continuera dans cette voie avec les partenaires que sont les commerçants notamment.

Sur cette exonération des droits de place, y-a-t-il parmi vous des élus qui s'y opposent ?

Y-a-t-il des élus qui s'abstiennent ?

Quels sont les élus qui approuvent cette délibération ? Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 24 voix POUR, 9 CONTRE (Mmes JANVIER, DUPUY, LEGRAIN, MM BONNEAU, THERY, LE BON) (Mme RENAULT, MM LE BRAS, HUARD).

3	Commerce – tourisme : Taxe de séjour – report de reversement – période d’octobre 2019 à mars 2020 – COVID 19
---	--

M Jean-Claude MALO :

Vu la délibération n°2019-52 en date du 20 juin 2019 fixant les tarifs et modalités de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2020,

Considérant que la taxe de séjour doit être reversée selon les périodes fixées par le Conseil municipal à savoir avant le 30 avril pour la taxe de séjour collectée sur les séjours ayant eu lieu du 1er octobre au 31 mars précédents,

Considérant que les déclarations et collectes devaient se faire via une plate-forme en ligne qui aurait dû être mise en place pendant la période de confinement,

Considérant qu'en raison de l'état d'urgence et de la période de confinement, cette mise en place et information des loueurs n'a pu se faire comme prévu,

Considérant les impacts des interdictions de locations touristiques et fermetures d'établissements sur les trésoreries des loueurs,

Avis favorable de la commission moyens généraux du 17 juillet 2020

Il est proposé au conseil municipal :

- De reporter au 31 octobre la date limite de déclaration et de versement de la taxe collectée sur la période du 1^{er} octobre 2019 au 31 mars 2020, soit en même temps que la date limite de déclaration et de versement de la taxe de séjour collectée sur la période du 1^{er} avril au 30 septembre

M Marc BIGOT :

Merci Jean-Claude, est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur cette délibération ?

Mme Nathalie RENAULT :

J'ai lu notamment justement dans le projet de loi rectificative, est-ce que c'est un projet ou est-ce qu'il est à un stade plus avancé ? Il s'agit en fait d'exonérer la part forfaitaire. Ce serait une exonération de la part forfaitaire de la taxe de séjour qui serait nationale. Est-ce que vous pouvez m'éclairer et me dire qui est le bénéficiaire de cette part forfaitaire ? Et si le cas échéant vous avez pris en compte cette disposition nationale.

M Marc BIGOT :

Je n'ai pas lu la loi de finances. Y-a-t-il derrière moi dans les services quelqu'un qui pourrait éclairer ? Sinon, la question est notée, vous m'excuserez, on va regarder, on vous apportera des réponses le plus tôt possible.

Mme Nathalie RENAULT :

Est-ce que quelqu'un peut déjà nous éclairer sur la différence entre la part forfaitaire ? J'ai cru comprendre qu'il y avait un minimum pour chaque commune, et qu'après, la part au-delà de la part forfaitaire, c'était la partie que rajoutait la collectivité, mais je ne connais pas bien le fonctionnement.

M Marc BIGOT :

C'est noté, et je m'engage à vous apporter à tous les réponses à votre question Madame Renault.

Sur cette question, y-a-t-il des élus qui s'y opposent ?

Des élus qui s'abstiennent ?

Quels sont les élus qui approuvent cette délibération ?

Merci.

Le rapport est adopté à 33 voix POUR.

M Alain ECHIVARD :

En raison de l'épidémie de COVID-19, le gouvernement a décrété un confinement sanitaire du 17 mars au 11 mai 2020, encadré par la loi d'urgence sanitaire 2020-290 du 23 mars 2020.

Ce confinement a mis brusquement un terme aux cours prodigués par l'école de musique en milieu de deuxième trimestre.

Le règlement intérieur de l'école de musique, prévoit quant à lui, le remboursement des cours annulés à partir de la 3^e semaine d'annulation.

Lors du confinement, certains professeurs ont pu mettre en place des rendez-vous en visioconférence avec leurs élèves et une plateforme dédiée aux groupes amateurs et ateliers de pratiques collectives a également été mise en place conjointement avec l'école de musique et les Studios du Moros.

Toutefois, ce dispositif réalisé par les professeurs volontaires, avec les moyens dont ils disposaient à leur domicile, n'a touché qu'une minorité d'élèves et n'a pas pu permettre le maintien d'un enseignement de qualité.

Il convient donc, comme le prévoit le règlement intérieur de rembourser les 4 semaines de cours annulées pour les 152 familles concernées, soit une somme de 8 705 €.

Le troisième trimestre n'a pas donné lieu à une facturation mais il entraîne une perte de recettes pour la ville de 22 619 € sur une recette totale initialement attendue de 75 000 € pour 2020.

La perte cumulée pour 2020 est donc de 31 324 €.

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux du 17 juillet 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le remboursement des cours annulés aux familles.

M Marc BIGOT :

Merci Alain, y-a-t-il des commentaires, des questions ? Oui.

Mme Julie DUPUY :

Nous prenons acte effectivement de cette demande que nous avons faite en commission des moyens généraux sur une exonération à 100% par rapport aux spectacles...

M Marc BIGOT :

C'est la question suivante.

Mme Julie DUPUY :

Oh, pardon, j'avais de l'avance.

M Marc BIGOT :

Vous êtes allée trop vite là.

M Alain ECHIVARD :

Si je puis me permettre, il y a eu une évaluation qui a été proposée aux élèves, tous n'ont pas répondu mais une évaluation était proposée par les professeurs sur leur année à l'école de musique.

M Marc BIGOT :

Madame Janvier.

Mme Elisabeth JANVIER :

Juste une demande de précision. Vous notez qu'il y avait 4 semaines de cours annulés alors que le confinement a duré plus de 4 semaines. Qu'est-ce qui justifie que ça ne représente que 4 semaines ?

M Marc BIGOT :

Il y a eu des périodes de vacances scolaires.

Mme Elisabeth JANVIER :

D'accord.

M Marc BIGOT :

Il n'y a pas d'autres demandes ?

Sur cette délibération, y-a-t-il des élus qui s'opposent ?

Qui s'abstiennent ?

Qui l'approuvent ?

Merci.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M Marc BIGOT :

Délibération n°5 qui concerne toujours la culture, et la modification des tarifs des spectacles de rue et une exonération de 100 %. Un petit commentaire avant qu'elle ne soit présentée par Alain Echivard, effectivement, il s'agit d'un projet de délibération qui a été évoqué comme les autres en commission moyens généraux et qui après réflexion a donné lieu à une modification. Vous avez été entendu. Alain, si tu veux la présenter.

M Alain ECHIVARD :

Oui, sans aucun problème.

Chaque année, entre avril et septembre, près de 25 artistes se succèdent pour animer la Ville-Close. Ces artistes se rémunèrent sur la générosité du public, avec pour les moins précaires d'entre eux, un statut d'intermittent.

Les artistes de rues s'acquittent pour pouvoir exercer en Ville-Close, d'un droit d'occupation du domaine public journalier de 8,20 € par jour pour les artistes ne procédant à aucune vente et de 21 € pour les artistes réalisant des ventes (portraitistes, vente de CD, etc...). Ce droit d'occupation représente une recette de 5 300 € pour la Ville de Concarneau, perçu par le service culture.

Compte tenu de la saison touristique déjà en partie amputée par la crise sanitaire, de la précarité des artistes de rues qui n'ont pu démarrer la saison qu'à partir du 3 juillet et qui animent la ville tous les étés gratuitement, il est proposé de réaliser un geste de soutien envers ces artistes.

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux du 17 juillet 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'exonérer à 100 %, les artistes de rue, du droit d'occupation du domaine public.

Ça concerne sur les artistes de rue, 14 artistes qui pourront selon la pandémie rester en place jusqu'à fin septembre.

M Marc BIGOT :

Merci, il y a des commentaires, des questions ?

Non, je propose le vote.

Y-a-t-il parmi vous des élus qui s'y opposent ?

Des élus qui s'abstiennent ?

Des élus qui valident ?

Merci.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M Marc BIGOT :

Sixième délibération qui concerne les ressources humaines et l'attribution d'une prime exceptionnelle à l'occasion de cette pandémie. C'est Philippe Hennion qui nous présente la délibération.

M Philippe HENNION :

Le décret n°2020-570 du 14 mai prévoit le versement d'une prime exceptionnelle à certains agents de la Fonction publique territoriale. Les agents concernés sont ceux qui mobilisés pendant l'urgence sanitaire ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité du service public.

Le montant plafond de la prime exceptionnelle est fixé à 1 000 € (article 4). La prime exceptionnelle est cumulable avec tout autre élément de rémunération, elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales (article 5).

Les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle sont définies par délibération de l'organe délibérant de la collectivité dans la limite du plafond. Les bénéficiaires de la prime, le montant alloué et les modalités de versement sont déterminés par l'autorité territoriale (article 8).

A Concarneau, dans le cadre de ce décret, ont été identifiés un certain nombre de missions sur le terrain ouvrant droit à la prime :

- Les missions liées à la gestion des halles et du marché,
- Les missions liées à l'accueil d'enfants de professionnels de santé,
- Les missions liées au portage de repas,
- Les missions liées à la logistique, l'entretien et la propreté du domaine public,
- Les missions liées à l'action sociale.

A ce titre, 112 agents de la ville ont été identifiés. Le montant de la prime est calculé en fonction d'un forfait journalier (30 € net) et du nombre de jours de présence en respectant le plafond de 1 000 €. Le tableau récapitulatif des services concernés est joint à la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux du 17 juillet 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider le versement d'une prime exceptionnelle aux 112 agents concernés suivant le tableau récapitulatif,
- De dire que les crédits nécessaires à hauteur de 29 700 € sont inscrits au budget,
- De dire que la prime sera versée en une seule fois avec le prochain traitement.

M Marc BIGOT :

Merci Philippe. Y-a-t-il des commentaires, des questions ?

Mme Nathalie RENAULT :

Une petite question de curiosité. Je me demandais si un CHS-CT s'était réuni pour valider la proposition de la liste des agents des services concernés.

M Marc BIGOT :

Pour moi non.

Mme Nathalie RENAULT :

D'accord.

M Marc BIGOT :

Y-a-t-il d'autres questions ? Je vous propose de mettre cette délibération au vote.

Y-a-t-il parmi vous des élus qui s'y opposent ?

Y-a-t-il des élus qui s'abstiennent ?

Y-a-t-il des élus qui valident ?

Merci.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

7	Finances : Garantie d'emprunts SAFI pour l'aménagement du quartier de la Gare – annule et remplace la délibération n°2020-08
---	--

M Marc BIGOT :

La délibération n°7 est retirée de l'ordre du jour.

M Marc BIGOT :

La n°8 concerne le foncier et plus principalement la composition de la commission communale des impôts directs. C'est Thierry Le Corre qui la présente.

M Thierry LE CORRE :

Au lendemain des élections municipales, il revient à Madame la directrice départementale des finances publiques du Finistère de procéder à la constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs qui aura à œuvrer durant les 6 prochaines années.

A cette fin, chaque maire est invité à proposer une liste de personnes susceptibles de siéger au sein de cette commission communale. Par courrier reçu le 2 juin 2020, il est demandé à notre conseil municipal de proposer une liste de 32 noms.

Cette liste doit être composée de personnes qui s'intéressent à la vie locale, qui ont une connaissance du territoire, qui représentent également la composition socio-économique de la population concarnoise.

Les commissaires doivent aussi remplir les conditions suivantes:

- être âgé de 18 ans au moins;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne;
- jouir de leurs droits civils;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales (Taxe d'habitation, Taxes Foncières ou Cotisation Foncière des Entreprises).
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Afin de constituer cette liste, il a été demandé aux représentants de chaque groupe siégeant au conseil municipal de fournir une liste de noms.

La commission communale des impôts directs pour Concarneau comportera précisément 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants qui seront nommés par La Direction départementale des finances publiques à partir de la liste proposée.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la liste suivante

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- M FLAO René - 11 Rue Henri Cevaer- M LE CRANE Jacques – 20 rue Jules Simon- M LE GALL Christian - Kerflorc'h- M BAQUE Jean François - 21 Rue du Vengeur- Mme GALLOUDEC Nicole - Rue de Colguen- M de BEAUCHEF de SERVIGNY Arnaud
9 Rue d'Armaille 75017 Paris- M POIRAUD Daniel - 16 rue de Penker- M FLATRES Eliane – Kerhuel- M BIGOT Marc – 52 rue de Coat Bras- Mme MARTIN Annick – 3 rue des capucines- M LE CORRE Thierry – 8 chemin de Parc Menez- Mme LE CALVEZ Fabienne – 2 rue de Men Cren- M BESOMBES François – 12 impasse Le Scoré- Mme CAPITAIN Monique – 28 rue Pierre Carduner- M MALLEJACQ Eric – 7 rue Hector Berlioz- Mme BAQUE Maguy – 21 rue du vengeur | <ul style="list-style-type: none">- M MALO Jean-Claude – 4 rue Dupetit Thouars- Mme MARREC Sonia – 10 rue de Coat Kuelen- Mme LE NOUENE Marie-Christine – 1 rue de la pie- Mme LE NEVE Evelyne – 9 rue Tristan Corbière- M VASSEUR Patrick – 33 rue Bayard- M HEMON Patrick
Résidence Les Sables blancs – Bâtiment Corbière- M HENNION Philippe – 8 Hent Dall Lориou- M ALLOT Yann – 3 rue des magnolias- M ECHIVARD Alain - Les océans – 1 rue Jean Rospars- Mme MOULLEC Annie – 3 impasse Rosa Bonheur- M BONNEAU Pierre-François – 5 rue Nicolas Appert- M THERY Jean-Loup – 6 rue du colonel Moll- Mme JANVIER Elisabeth – 51 rue Henri Cevaer- Mme DUPUY Julie – 47 rue de Kerbleiz- M HUARD Gilles – 38 rue neuve- Mme RENAULT Nathalie – 5 impasse Le Scoré |
|---|---|

M Marc BIGOT :

Merci Thierry, y-a-t-il des interrogations ou des commentaires sur cette liste à laquelle vous avez participé à son élaboration ?

M Gilles HUARD :

Juste une question, je n'ai pas retrouvé quel était le rôle de cette commission.

M Marc BIGOT :

Cette commission permet de travailler avec les services du Trésor sur la qualification de nouvelles et d'anciennes maisons qui ont pu être restaurées ou réhabilitées etc. C'est une commission qui se réunit une fois par an. Le service foncier de la ville travaille avec les services du Trésor sur toutes les nouvelles constructions de la ville, sur les chantiers de rénovation qui ont pu être menés. A partir de là, pour chacune des habitations et de logements, il y a une catégorie qui est déterminée et qui permet après d'établir des taux d'imposition. Je résume. C'est une réunion annuelle qui occupe quelques heures et qui est vraiment construite entre les services du trésor et le service foncier. Ça permet à chacun de faire un tour d'horizon des nouvelles constructions sur Concarneau, et parfois de réajuster certaines catégories ou certains classements qui ont pu échapper au Trésor. Oui.

Mme Nathalie RENAULT :

Je voulais intervenir sur une imprécision de la délibération. Afin de constituer cette liste, il a été demandé aux représentants de chaque groupe siégeant au conseil municipal de fournir une liste de noms, pour votre information, nous n'avons pas été consultés. Nous notons dans cette liste que nos deux noms apparaissent mais pas celui de Monsieur Le Bras. A quel titre avons-nous été choisis mais pas lui ? Si je comprends bien, vous devez fournir une liste de 32 noms, mais il y a 8 titulaires et 8 suppléants qui vont être choisis dans cette liste de 32 noms. Je voulais savoir l'instance qui choisit. J'imagine qu'elle va prendre la liste dans l'ordre des noms que vous avez fournis.

M Marc BIGOT :

Pas du tout. Justement, c'est bien pour ça qu'on leur fournit une liste. C'est la direction départementale des finances qui choisit. Elle nous demande effectivement une liste de 32 noms. Ce n'est pas pour prendre les 8 premiers. C'est elle seule qui fait le choix des membres de cette commission. Elle nous en informera par la suite. Alors, pourquoi il nous manquerait un nom ?

M Bertrand LE GOFF :

C'est au prorata.

M Marc BIGOT :

D'accord, mais ils n'étaient pas informés.

Excusez-nous, c'est un souci d'information sûrement sur cette délibération qui a été complétée ce matin. Vous aviez l'information Madame Janvier ?

Mme Elisabeth JANVIER :

C'est Madame Barba qui m'a transmis une liste et Monsieur Le Bras apparaît en dernier sur la liste. Je ne comprends pas parce qu'elle ne correspond pas à l'autre liste.

M Marc BIGOT :

Apparemment, c'est dans l'ordre du tableau et au prorata de chacune des trois listes en fait, les noms ont été arrêtés. S'il y avait un changement.

Mme Nathalie RENAULT :

Je ne comprends toujours pas, vous nous parlez d'un prorata en fonction des listes, il y a 32 noms. Potentiellement s'il y avait que des conseillers municipaux, il n'y aurait qu'une personne qui serait exclue. Or, je vois que vous avez donné des noms en premier lieu, de personnes il me semble qui ne sont pas conseillers municipaux.

M Marc BIGOT :

On a donné des noms de personnes qui étaient déjà membres de cette commission et qui souhaitaient renouveler leur candidature pour y participer.

Ce qui fait que nous concernant en fait, il y a moins de noms. Nous sommes partis sur l'existant. Nous avons rappelé chacun des membres de la commission actuelle pour voir s'ils souhaitaient en refaire partie pour les années à venir.

Mme Nathalie RENAULT :

Il faudrait que vous m'expliquiez votre règle de prorata, parce que vous nous expliquez une règle de prorata en fonction de la répartition des sièges mais avant cette règle de répartition vous avez nommé vous-mêmes des personnes.

M Marc BIGOT :

Oui, il y en a 8 dont nous avons renouvelé leur candidature après leur accord, et sur les 24 autres personnes à désigner, c'est une liste qui a été déterminée au prorata des résultats derniers. Le calcul ne vous paraît pas bon ?

Mme Nathalie RENAULT :

Je ne sais pas comment vous avez déterminé votre choix. Par exemple, Monsieur Le Bras n'apparaît pas, c'est peut-être parce qu'il est trop jeune. C'est ça ?

M Marc BIGOT :

Non, pas du tout. Ça correspond à la liste. Quand j'ai procédé à l'appel tout à l'heure, M Le Bras est en dernière position dans les élus. C'est tout simplement ça. Vous aviez la possibilité d'avoir deux personnes désignées, on a pris les deux premiers noms concernant votre liste.

Mais si vous voulez changer il n'y a pas de problèmes.

M Gilles HUARD :

C'est vrai que votre délibération n'est pas très claire pour comprendre oralement, c'est un petit regret. Deuxièmement, je le dis sous forme de boutade, il y a des conditions à remplir pour être membre de cette commission de posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. On peut se demander comment ça va être évalué, est-ce qu'on va avoir des entretiens ?

M Marc BIGOT :

N'ayez crainte, comme je l'ai indiqué, les services fonciers de la ville vous permettront dès la première réunion de cette commission, de bien appréhender la mission qui est demandée.

Oui, Madame Janvier.

Mme Elisabeth JANVIER :

Si je peux me permettre, c'est bien par ordre d'âge, puisque la liste que j'ai eue de Madame Barba c'est par ordre d'âge que l'on est placé. Monsieur Le Bras étant le plus jeune, c'est bien pour cela que Monsieur Le Bras n'apparaît pas.

M Marc BIGOT :

Si vous voulez mettre Monsieur Le Bras à la place de quelqu'un d'autre, il n'y a aucun problème.

Mme Nathalie RENAULT :

C'était un exemple pour montrer notre incompréhension.

M Marc BIGOT :

Du côté de Madame Janvier, est-ce qu'il y a un problème au niveau des désignations proposées ?

Je propose que l'on mette ces propositions au vote.

Y-a-t-il parmi vous des personnes qui s'y opposent ?

Des personnes qui s'abstiennent ? Il y a 3 abstentions.

Quelles sont celles qui approuvent la délibération ?

Merci.

Le rapport est adopté par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme RENAULT, MM HUARD, LE BRAS).

M Marc BIGOT :

Neuvième délibération qui concerne l'éducation, et la participation au dispositif des colos apprenantes, présentée par Eric Malléjacq.

M Eric MALLEJACQ :

Les "Colos apprenantes" sont proposées par les organisateurs de colonies de vacances (association d'éducation populaire, collectivité territoriale, structures privées, comité d'entreprise). Elles bénéficient d'un label délivré par l'État et proposent des formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable.

Je précise qu'elles font partie d'un dispositif plus large que l'on appelle le dispositif des vacances apprenantes qui est un dispositif qui est voulu et conçu pour permettre aux enfants de bénéficier de vacances plus facilement dans le contexte sanitaire que l'on vient de connaître. Et en permettant aussi de rattraper dans certains cas des retards qui ont pu être pris pendant cette crise. A partir de ce dispositif de vacances apprenantes, des dispositifs de soutien financier au centre de loisirs et également le dispositif que l'on connaît sous le nom de « vacances ouvertes ». C'était une petite parenthèse.

Le dispositif se déroule pendant les congés d'été : du 4 juillet au 31 août 2020. La « colo » doit être organisée sur le territoire national pour une durée minimale de 5 jours ouvrés. Ces séjours sont ouverts à tous, mais L'Etat propose la prise en charge du coût du séjour pour un public prioritaire, car le plus exposé aux effets de la crise :

- jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- jeunes en zones rurales ;
- jeunes issus de familles isolées ; monoparentales ou en situation socio-économique difficile ; enfants en situation de handicap ; enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, enfant ayant décroché de l'enseignement à distance faute d'équipement Internet ;
- une attention particulière sera donnée aux mineurs accompagnés par la protection de l'enfance.
- Pour permettre cette prise en charge, les parents sont invités à se rapprocher du service jeunesse de leur commune afin d'être inscrit par leur collectivité. (La DEJ a déjà été contactée)

La place des collectivités territoriales est ainsi centrale dans ce dispositif. Les collectivités partenaires prennent en charge le coût du séjour pour les mineurs concernés et se verront attribuer un financement à posteriori et sur présentation des documents attestant du nombre de départs effectifs. La prise en charge par l'Etat maximum est de 400€ par jeune et par semaine, soit 80 % du coût moyen d'un séjour. Le solde est à la charge de la collectivité retenue, soit 20% du financement.

Une convention est proposée aux collectivités locales volontaires pour participer à la mise en œuvre de ce dispositif sur leur territoire. Elle prévoit les engagements suivants :

La commune s'engage à

- informer les concarinois concernés de l'offre de séjours labellisée « colos apprenantes » pour les enfants de 3 à 17 ans de son territoire.
- à identifier et inscrire des enfants et des jeunes qui pourront par son intermédiaire partir en « Colos apprenantes ».
- à avancer l'intégralité des frais du séjour et prendre en charge au moins 20% du coût du séjour
- à favoriser le départ en « colo apprenantes » en priorisant les familles concarinoises à bas QF et en parcours dispositif de réussite éducative (DRE).

Par bas quotient familial, on entend par là les quotients 1 et 2 des grilles tarifaires que nous avons pour les accueils collectifs de mineurs. Ce qui correspond à des QF de la caisse d'allocation familiale inférieurs ou égaux à 650 et qui correspond en fait à des seuils de vigilance de la CAF par rapport aux revenus des familles.

L'Etat s'engage à

- labelliser une offre de séjours de qualité qui répond aux attentes des enfants et des familles en matière de loisirs tout en proposant des modules de renforcement des apprentissages.

- à prendre en charge jusqu'à 80% du coût du séjour (l'aide de l'État est plafonnée à 400 euros par mineur et par semaine) en reversant à la collectivité les frais avancés.

L'organisation opérationnelle du dispositif s'appuie sur les services de la direction éducation jeunesse afin de finaliser les termes de la convention entre l'Etat et la ville de Concarneau, communiquer l'information auprès des familles concernées, organiser les inscriptions pour les enfants éligibles et de mettre en place les tableaux de suivi nécessaires.

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux du 17 juillet 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'inscrire une enveloppe de 25 000€ au BS dans l'urgence pour répondre à cette attente de l'Etat afin de permettre à 50 jeunes concarnois de bénéficier de la prise en charge de leur séjour dans le cadre du dispositif « colos apprenantes ».

M Marc BIGOT :

Merci Eric, est-ce que vous avez des questions ou des commentaires ? Oui.

M Thomas LE BON :

C'est juste à titre informatif, je voulais savoir si depuis la commission des moyens généraux les inscriptions sont en hausse et si vous avez connaissance du nombre d'inscrits à ce jour ?

M Eric MALLEJACQ :

Actuellement, nous avons 8 enfants dont 5 qui ont été orientés par la personne en charge de l'animation du dispositif de réussite éducative. Là on est vraiment dans le cœur de cible des enfants qui sont fléchés comme étant prioritaires. Et les 3 autres ont pris contact avec l'agent qui est chargé au sein de la DEJ de recueillir le souhait des familles et de les accompagner pour les différentes formalités permettant l'inscription aux colonies. Actuellement, on est à 8 enfants.

M Marc BIGOT :

Il y a d'autres commentaires, d'autres questions ?

Je propose que l'on passe au vote.

Y-a-t-il des élus qui s'opposent à cette participation au dispositif colos apprenantes ?

Des élus qui s'abstiennent ?

Quels sont les élus qui approuvent le dispositif ?

Merci.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

10	Education : A la rue Béole – travaux et demandes de subventions
----	---

M Marc BIGOT :

La dixième délibération concerne principalement des demandes de subvention dans le cadre des travaux lancés pour l'association « A la rue Béole ». Eric toujours.

M Eric MALLEJACQ :

La crèche « A la Rue Béole » assure depuis 35 ans la gestion d'un établissement d'accueil de jeunes enfants. Créée en 1985 à l'initiative d'un groupe de parents, cette structure située à Kerandon, fut une des premières crèches parentales du Finistère. En 2003, la structure a fait évoluer son statut : elle est désormais une crèche associative à gestion parentale avec une équipe de 8 professionnelles pour assurer l'accueil des 18 enfants. L'établissement est un multi-accueil car 2 types de services sont proposés : un accueil régulier de type crèche et un accueil occasionnel de type halte-garderie.

La ville de Concarneau participe financièrement au fonctionnement du multi-accueil associatif depuis 1985. Malgré une gestion rigoureuse, l'association ALRB connaît une situation financière particulièrement tendue qui s'ajoute à une problématique de locaux. Une démarche partenariale est enclenchée depuis 1 an pour redéfinir les contours de la convention entre la Ville et la crèche associative. Il s'agit de sécuriser l'avenir de l'association A La Rue Béole avec 2 axes :

- un partenariat financier renouvelé pour qu'il s'ajuste aux charges de fonctionnement de la structure
- un relogement inévitable dans de nouveaux locaux pour permettre un accueil répondant aux normes de la PMI.

Un groupe de travail s'est installé pour co-construire le plan de ces nouveaux locaux afin de concilier les besoins de la structure, le respect des normes PMI et du montant budgétaire de l'investissement alloué à l'opération (450K€ HT) comprenant :

- 396K€ HT pour les travaux,
- 44K€ HT pour la maîtrise d'œuvre,
- 10K€ HT pour le contrôle technique/coordination

Une tranche optionnelle (31€K HT) comprenant l'aménagement et la sécurisation des extérieurs est adossée au projet. Un programme de l'opération a pu ainsi être rédigé pour solliciter le lancement de la maîtrise d'œuvre, malgré le contexte du COVID.

La réalisation de cet investissement peut être accompagné par le soutien financier de plusieurs partenaires :

- la CAF (sollicitation d'une participation de 183K€)
- la Région (sollicitation d'une participation de 40K€)
- le Département (sollicitation d'une participation de 40k€)

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux du 17 juillet 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- de confirmer sa volonté de réalisation des travaux nécessaires au relogement de l'association ALRB dans des nouveaux locaux ;
- d'autoriser M le Maire à solliciter les différentes demandes de subvention concernant la réalisation de ce programme.

M Marc BIGOT :

Merci Eric. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions, des commentaires ?

Oui, Pierre-François.

M Pierre-François BONNEAU :

Je voulais dire que le problème de la rue Béole et notamment les problèmes de l'équilibre financier de l'association ne datent pas d'hier. C'est quelque chose que l'on retrouve de façon récurrente, quasiment tous les ans. C'est à mon sens une vraie difficulté.

En me penchant un peu sur la situation de la rue Béole, comparé à la situation d'autres crèches associatives du département, nous sommes à Concarneau une des villes qui donne une des plus petites subventions sur les crèches associatives. Je pense qu'à un moment ou à un autre, si on veut éviter chaque année de se retrouver dans cette situation où on vote une subvention exceptionnelle pour permettre à la rue Béole de continuer, je pense qu'il faudrait pouvoir mettre l'ensemble des choses sur la table et définir quelque chose qui soit satisfaisant pour l'ensemble des deux parties. Je pense que cette crèche associative est tout aussi indispensable que la crèche municipale actuellement.

M Eric MALLEJACQ :

Je vais répondre tout de suite à votre intervention qui est tout à fait juste. Il est vrai que depuis très longtemps, ça ne date pas d'il y a douze ans, ça date depuis bien plus longtemps, la participation de la ville au financement de la crèche associative était l'une des plus faibles du département. Nous l'avons réévaluée progressivement au cours des années. Mais il est vrai qu'ultérieurement, il faudra trouver un mode de fonctionnement et un mode de financement qui permettent une pérennité de cette association. Ce relogement n'a de sens que si on arrive à assurer une pérennité financière. C'est justement la deuxième partie du travail qui est en cours. Aujourd'hui, on traite de la partie financement de l'investissement, après, le fonctionnement sera vraiment le cœur du sujet et nécessitera la mise en place d'une convention de partenariat qui se fera entre la ville et l'association. La convention de partenariat n'est pas encore écrite, mais il faudra la rédiger dans les mois ou l'année qui viendront afin que lorsque l'association sera relogée, on parte sur des bases financières saines.

Il faut savoir et c'est un peu indiqué dans la note, que la gestion actuelle de la rue Béole en elle-même est bonne, on a un taux de fréquentation qui est important. On a une maîtrise des coûts de fonctionnement qui est très rigoureuse également, peut-être trop rigoureuse d'ailleurs. Et on se retrouve malgré cela, avec des difficultés sur lesquelles sont venus se greffer d'autres aspects qui ont fragilisé encore plus l'association, je ne vais pas y revenir ce soir, mais effectivement, il est absolument indispensable que l'on travaille avec l'association. Il s'agit vraiment d'un travail partenarial pour mettre en place une convention qui soit pérenne et des financements qui soient solides et surtout avec une visibilité dans le temps, suffisante.

M Marc BIGOT :

Je pourrais revenir sur les difficultés qu'a connu l'association, avec la fin du financement des contrats aidés.

M Eric MALLEJACQ :

Il y a différentes choses qui ont fragilisé l'association. Il y a effectivement la fin des contrats aidés, qui doit dater de la fin de l'année 2017 vers là. On a également des modifications de la convention collective qui se sont appliquées au personnel des crèches. Il y a également une diminution du financement du conseil départemental. Mais il est vrai aussi que tout cela est venu s'ajouter aux difficultés qui sont anciennes de l'association.

M Gilles HUARD :

On ne peut que souscrire à cette délibération qui améliore les conditions de fonctionnement de l'association et de la crèche, mais j'ai une question sur le développement de la ville et avec les nouveaux programmes qui ont lieu, notamment sur la rive gauche, et sur les besoins des nouveaux habitants de ces quartiers, côté Lanriec, etc. Est-ce que l'on peut imaginer que sur ces quartiers-là aussi une crèche pourrait se développer ?

M Eric MALLEJACQ :

C'est une question effectivement, à laquelle il va falloir veiller parce que pour l'instant, on est dans un contexte où malgré les différentes constructions qui sont sorties de terre sur Lanriec depuis ces dernières années, on a des naissances sur Lanriec qui ne demandent pas de manière importante pour l'instant. Après, et c'est le sens de la réflexion qu'il faut que l'on ait, et surtout de l'attention que l'on ait, c'est de l'évolution des naissances et de la démographie sur la rive gauche. Il faut savoir qu'il y a deux ans, une maison des assistantes maternelles s'est créée sur Lanriec. Ça n'a pas créé de places supplémentaires mais c'est un regroupement d'assistantes maternelles qui fonctionne d'ailleurs très bien.

Pour l'instant, on en est là, on n'a pas de besoins supplémentaires sur la rive gauche. Ultérieurement, on les aura peut-être mais pour l'instant, ce n'est pas le cas. De la même façon, à l'échelle de la ville, on n'a pas de besoins supplémentaires non plus. Après, on sait que l'on est dans une période où on voit par exemple les effectifs scolaires sur la ville, on a touché la vague à mon avis sur les effectifs scolaires. Je pense qu'ils vont remonter progressivement. On est peut-être sur un renouvellement de la population. J'en suis vraiment très content. Il va falloir justement être attentif aux éventuels besoins nouveaux qui pourront se créer. Pour l'instant ce n'est pas le cas.

M Marc BIGOT :

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Je propose de mettre aux voix cette délibération.

Y-a-t-il parmi vous des élus qui s'y opposent ?

Des élus qui s'abstiennent ?

Des élus qui l'approuvent ?

Merci.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

11	Finances : comptes de gestion 2019 - budget principal et budgets annexes (Port de plaisance, bac du passage, centre des arts et de la culture et organisation de spectacles, cuisine centrale, parking de la criée)
----	---

M Marc BIGOT :

Nous allons voir maintenant quelques délibérations liées aux finances. La première concerne les comptes de gestion. C'est Monique qui les présente.

Mme Monique CAPITAINÉ :

Je vais vous présenter les comptes de gestion 2019 concernant le budget principal et les budgets annexes.

Le conseil municipal est appelé à examiner le compte de gestion présenté par le receveur municipal. Il s'agit du compte du comptable, agent de l'État, seul habilité à manier les fonds publics, l'ordonnateur étant le Maire qui, lui, présente le compte administratif.

Le comptable est chargé de régler les dépenses engagées par la ville et de procéder au recouvrement des créances.

Les services municipaux, avec la perception, ont vérifié ce document. Il a été constaté que les éléments de ces comptes sont identiques dans les écritures aux comptes administratifs du Maire.

Vous pouvez consulter les comptes de gestion aux services financiers.

Les comptes de gestion présentés par le comptable n'appellent de notre part ni réserves, ni observations.

SPA : Service Public Administratif

Forme de gestion de service public soumise principalement aux règles de droit public et au juge administratif. Notion de contribuable et de service public.

Les budgets en SPA peuvent être équilibrés par une participation du budget Principal.

SPIC : Service Public Industriel et Commercial

Forme de gestion de service public soumise principalement aux règles de droit privé et à la compétence du juge judiciaire. Notion d'usager et de secteur concurrentiel.

Les budgets en SPIC doivent s'équilibrer par la tarification à l'usager. Une participation du budget Principal est interdite.

Budget Principal	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	- 753 520,58 €		1 494 582,77 €	741 062,19 €
Fonctionnement	4 774 407,46 €	4 563 660,16 €	3 441 987,77 €	3 652 735,07 €
Total	4 020 886,88 €	4 563 660,16 €	4 936 570,54 €	4 393 797,26 €

Budget Port de Plaisance (SPIC)	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	170 456,32 €		- 397 761,46 €	- 227 305,14 €
Fonctionnement	502 179,39 €		289 901,84 €	792 081,23 €
Total	672 635,71 €	- €	- 107 859,62 €	564 776,09 €

Budget BAC (SPA)	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	375 684,38 €		- 211 000,94 €	164 683,44 €
Fonctionnement	- 9 323,26 €		26 083,41 €	16 760,15 €
Total	366 361,12 €	- €	- 184 917,53 €	181 443,59 €

Budget CAC (SPA)	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	- 242 503,80 €		126 251,39 €	- 116 252,41 €
Fonctionnement	326 582,31 €	242 503,80 €	7 501,71 €	91 580,22 €
Total	84 078,51 €	242 503,80 €	133 753,10 €	- 24 672,19 €

Budget Cuisine centrale (SPA)	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	- 48 467,82 €		60 220,05 €	11 752,23 €
Fonctionnement	131 467,52 €	48 467,82 €	- 9 593,31 €	73 406,39 €
Total	82 999,70 €	48 467,82 €	50 626,74 €	85 158,62 €

Budget Parking de la criée (SPIC)	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	30 420,00 €		- 15 666,68 €	14 753,32 €
Fonctionnement	41 262,64 €		9 672,99 €	50 935,63 €
Total	71 682,64 €	- €	- 5 993,69 €	65 688,95 €

TOTAL GENERAL	5 298 644,56 €	4 854 631,78 €	4 822 179,54 €	5 266 192,32 €
TOTAL GENERAL DES BUDGETS SPA	4 554 326,21 €	4 854 631,78 €	4 936 032,85 €	4 635 727,28 €

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux du 17 juillet 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter ces comptes de gestion 2019.

Vous avez ci-après les 6 tableaux représentant le budget principal et les 5 budgets annexes. Ces tableaux représentent l'évolution des résultats des comptes administratifs entre 2018 et 2019. Les éléments concernant les résultats vont vous être présentés dans la délibération suivante.

Je propose donc M le Maire que les comptes de gestion soient soumis au vote du conseil municipal.

M Marc BIGOT :

Merci Monique.

Y-a-t-il certains qui s'y opposeraient ?

Certains qui s'abstiennent ?

Et les élus qui approuvent la délibération ?

Merci.

Le rapport est adopté par 24 voix POUR, 9 CONTRE (Mmes JANVIER, DUPUY, LEGRAIN, MM BONNEAU, THERY, LE BON) (Mme RENAULT, MM LE BRAS, HUARD).

12	Finances : comptes administratifs 2019 - budget principal et budgets annexes
----	--

M Marc BIGOT :

On va rentrer plus en détail avec les comptes administratifs. Monique, si tu veux bien.

Rapport :

Le document comptable et le rapport de présentation des comptes administratifs 2019 seront transmis avec la note de synthèse.

➤ **LE BUDGET PRINCIPAL**

Le compte administratif 2019 du budget principal présente les résultats suivants :

• **en section de fonctionnement**

- Recettes..... 25 967 297,72 €
 - Dépenses..... 22 525 309,95 €

soit un excédent de recettes d'un montant de 3 441 987,77 €

L'excédent reporté se chiffre à 210 747,30 €. L'excédent de fonctionnement en clôture d'exercice est donc de 3 652 735,07 €.

• **en section d'investissement**

- Recettes..... 10 263 454,48 €
 - Dépenses..... 8 768 871,71 €

soit un excédent de..... 1 494 582,77 €

Le déficit reporté se chiffre à -753 520,58 €. L'excédent de clôture d'investissement est donc de 741 062,19 €.

L'excédent brut de clôture 2019 se chiffre à 4 393 797,26 € contre 4 020 886,88 € en 2018.

Les dépenses d'investissement reportées en 2020 s'élèvent à 1 825 378,97 €.

Après financement de ce report, le résultat net comptable 2019 est de 2 568 418,29 € contre 2 825 783,30 € en 2018.

Ces résultats et reports seront repris dans le budget supplémentaire 2020.

Les dépenses réelles de fonctionnement : Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de -2,3% par rapport à 2018, soit une différence de -509 K€ (21 499 K€ contre 22 009 K€ l'année précédente). Cependant, il convient de neutraliser les particularités des années 2018 et 2019 afin de raisonner à périmètre constant, à savoir (retraitements appliqués sur le CA 2018) :

- La transat Concarneau Saint-Barth :-112 K€ (2018) ;
- Le transfert du financement du SDIS :-865 K€ (2018)
- Le transfert de l'excédent de fonctionnement des budgets eau et assainissement :-932 K€ (2018) ;

Après retraitement du CA 2018 (pour prendre en compte ces 3 variables) nous obtenons une augmentation de +1 399 K€ soit +7,0% des dépenses réelles de fonctionnement. Compte tenu de l'inflation moyenne observée en 2019 (1,1%, source Insee), les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées en augmentation de +5,9% entre 2018 et 2019.

Les recettes réelles de fonctionnement (hors résultat reporté) atteignent 25 949 K€ contre 26 676 K€ en 2018 soit une différence de -727 K€. Cependant, il convient de neutraliser les particularités de 2018 afin de raisonner à périmètre constant, à savoir :

- La baisse de l'attribution de compensation versée par CCA en lien avec le transfert de compétences « financement du SDIS », soit 865 K€ à retraiter;

Après retraitement du CA 2018 de ces données, nous obtenons un écart de +138 K€, soit une hausse de +1%.

Les dépenses réelles d'investissement sont arrêtées à la somme de 8 727 K€ contre 8 711 K€ en 2018, soit une progression nulle (0%). A noter, le remboursement anticipé d'un emprunt en 2019 pour 2,2 M€ dans le cadre d'une renégociation d'emprunt et la diminution de -1,55 M€ du chapitre 23 (travaux).

Les recettes réelles d'investissement : Les recettes réelles d'investissement, hors excédent de fonctionnement capitalisé, doublent par rapport à 2018 soit 4 650 K€ en 2019 contre 2 328 K€ en 2018.

Cette progression s'explique principalement par la renégociation de 4 emprunts (en lien avec le remboursement anticipé de 2,2 M€ compensé par une recette d'investissement de 1,96 M€).

A noter que le budget principal de la ville n'enregistre pas d'emprunt supplémentaire en 2019 et depuis 2015.

➤ LES BUDGETS ANNEXES

Le budget annexe du port de plaisance enregistre un résultat cumulé positif de 564 776,09 € contre 672 635,71 € en 2018.

BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE			
LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	354 396,95 €	1 543 836,15 €	1 898 233,10 €
DEPENSES	581 702,09 €	751 754,92 €	1 333 457,01 €
EXCEDENT		792 081,23 €	564 776,09 €
DEFICIT	227 305,14 €		

Le budget annexe du Bac du passage enregistre un résultat cumulé positif de 181 443,59 € contre 366 361,12 € en 2018.

BUDGET ANNEXE DU BAC DU PASSAGE			
LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	635 099,15 €	465 672,06 €	1 100 771,21 €
DEPENSES	470 415,71 €	448 911,91 €	919 327,62 €
EXCEDENT	164 683,44 €	16 760,15 €	181 443,59 €
DEFICIT			

Le budget annexe du CAC enregistre un résultat cumulé négatif de -24 672,19 € contre 84 078,51 € en 2018.

BUDGET ANNEXE DU CAC			
LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	578 854,97 €	808 155,69 €	1 387 010,66 €
DEPENSES	695 107,38 €	716 575,47 €	1 411 682,85 €
EXCEDENT		91 580,22 €	
DEFICIT	116 252,41 €		24 672,19 €

Le budget annexe de la Cuisine centrale enregistre un résultat cumulé positif de 85 158,62 € contre 82 999,70 € en 2018.

BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE			
LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	85 142,82 €	1 059 129,16 €	1 144 271,98 €
DEPENSES	73 390,59 €	985 722,77 €	1 059 113,36 €
EXCEDENT	11 752,23 €	73 406,39 €	85 158,62 €
DEFICIT			

Le budget annexe du Parking de la criée enregistre un résultat positif de 65 688,95 € contre 71 682,64 € en 2018.

BUDGET ANNEXE PARKING CRIEE			
LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	30 420,00 €	104 263,23 €	134 683,23 €
DEPENSES	15 666,68 €	53 327,60 €	68 994,28 €
EXCEDENT	14 753,32 €	50 935,63 €	65 688,95 €
DEFICIT			

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux du 17 juillet 2020,

Il est proposé au Conseil municipal (par un vote distinct, budget par budget) :

- d'approuver les résultats des comptes administratifs du budget principal ;
- d'approuver les résultats des comptes administratifs du budget annexe du port de plaisance ;
- d'approuver les résultats des comptes administratifs du budget annexe du bac du passage ;
- d'approuver les résultats des comptes administratifs du budget annexe du centre des arts et de la culture ;
- d'approuver les résultats des comptes administratifs de la cuisine centrale ;
- d'approuver les résultats des comptes administratifs du parking de la criée.

Mme Monique CAPITAINE :

Le service financier vous a préparé un diaporama de présentation des points essentiels du compte administratif.

Sur la première page, il y a les résultats comptables du budget principal avec l'investissement et le fonctionnement. L'excédent de clôture 2019 de 4 394 000 € permet de couvrir les besoins de financement issus du solde des restes à réaliser, soit 1 825 000 €.

Après report de l'excédent global de 4 394 000 €, et du solde des restes à réaliser, le résultat global est positif à hauteur de 2 568 000 € puisque 4 394 000 € - 1 825 000 € font bien 2 568 000 €. Ce solde sera donc basculé lors du BS 2020 sur le budget principal.

Ensuite, nous avons l'évolution de la chaîne de l'épargne pour la période de 2014 à 2019. Nous passons à ce tableau de chaîne de l'épargne. Ce tableau se lit du haut vers le bas. Ce sont les principaux indicateurs financiers qui permettent d'évaluer la santé financière de la collectivité.

En ce qui concerne l'excédent brut d'exploitation, les recettes et les dépenses de gestion, donnent un excédent brut d'exploitation d'un montant de 5 532 000 € auquel s'ajoutent les résultats financiers et exceptionnels, ce qui nous donne la capacité d'un autofinancement brute, qu'on appelle CAF brute ou épargne brute de 4 397 000 €. Une fois les remboursements d'emprunts réalisés, la CAF nette est égale à 293 160 €.

Le total des dépenses d'investissement hors dettes s'élève à 4 623 000 €. Le besoin de financement 2019 est donc d'1 591 000 €, on arrive donc à un fonds de roulement au 31 décembre 2019 de 4 394 000 €. L'encours de dette au 31 décembre 2019 est de 23 725 000 €.

Nous passons ensuite à l'évolution du résultat de fonctionnement et à la capacité de désendettement sur la période de 2014 à 2019. La capacité de désendettement passe de 6,1 années en 2018 à 5,4 années en 2019 en lien avec la poursuite du désendettement de la commune. Fin 2014, la capacité de désendettement était de 9,3 années. L'encours de dette par habitant INSEE est de 1 192 € par habitant, au lieu de 1 294 € par habitant en 2018. La moyenne de la strate était de 864 € par habitant, en 2018.

Ensuite, nous passons aux investissements du budget principal 2019. Vous verrez que la première partie est liée à l'enveloppe d'investissements récurrente tels les achats de matériels de bureau, d'informatique, rénovation des installations d'éclairage, travaux d'actions correctives dans les écoles.

Par contre, la deuxième partie est liée quant à elle aux enveloppes des projets politiques. Les dépenses liées au mandat Place du général de Gaulle et rue Dumont d'Urville, pour 1 206 000 €, la voirie, rue de Lanriec pour 376 000 €, le pôle tennis, 342 000 €, la coulée verte des Sables-blancs 252 000 €, la concession d'aménagement du quartier de la Gare, 136 000 €. Le total de ces deux enveloppes représentant les dépenses d'équipement s'élève à 4 600 000 €.

Pour terminer, je vous présente les résultats des budgets annexes.

Tout d'abord les budgets dont les modes de gestion sont appelés SPIC, c'est-à-dire les services publics industriels et commerciaux. Il s'agit des budgets du port de plaisance et du parking de la criée. Le budget du port de plaisance pour un résultat de clôture de 564 776,09 € et le budget du parking de la criée, pour un résultat de clôture de 65 688,95 €.

Pour finir, je vous présente les résultats des budgets annexes appelés SPA, les services publics administratifs. Ils concernent le BAC avec un résultat de clôture de 181 443,59€, le budget du CAC avec un résultat de clôture de - 24 672,19€ et le budget de la cuisine centrale pour 85 158,62€.

Je propose donc M le Maire, que les résultats des différents comptes administratifs 2019 soient soumis au vote du conseil municipal.

M Marc BIGOT :

Vous aviez avec la convocation au présent conseil, le rapport de présentation de ces comptes administratifs. Je pense que tout le monde l'a lu avec beaucoup d'intérêt. Vous avez certainement des interrogations, des questions. Je vais tâcher d'y répondre. Madame JANVIER.

Mme Elisabeth JANVIER :

Je souhaitais réagir sur un point, je ne peux que me réjouir de la bonne santé financière de notre ville, cependant, il est quand même important de rappeler que ça s'est fait au détriment du financement de certaines associations. Je pense notamment à la Balise qui s'est vue supprimer une partie importante de son financement, qui l'a amenée à supprimer un poste. Ce qui me paraît vraiment dommageable.

M Marc BIGOT :

Il y a d'autres commentaires ? Oui.

M Gilles HUARD :

J'ai noté dans le rapport de présentation qu'il y avait des taux de réalisation dans les dépenses d'investissement qui étaient relativement faibles. Je voulais savoir s'il y avait des raisons particulières. C'est rarement 100 % mais là c'est quand même assez faible.

M Marc BIGOT :

C'est rarement 100 % mais c'est souvent très proche, y compris dans les communes de ces taux-là.

M Gilles HUARD :

Cela veut dire qu'il y a trop de projets inscrits ou il y a des difficultés.

M Marc BIGOT :

Cela veut dire qu'il y a parfois des longueurs, des retards.

M Gilles HUARD :

Parce ce que si ça mobilise soit l'emprunt, soit l'impôt, c'est une problématique.

M Marc BIGOT :

Cet objectif de corriger ce taux est un objectif quotidien. Il n'y a pas d'autres commentaires ?

M Patrick VASSEUR :

Si. Dans la présentation qui a eu lieu le 17 juillet lors de la commission, si on peut se réjouir effectivement de l'annuité de l'emprunt qui diminue, le nombre d'années qui diminue, puisque l'on passe de 9,3 années à 5,4 années. Ce qui nous a été dit ce jour-là, par la personne qui présentait, je ne sais plus comment s'appelle le technicien ou chargé de mission des finances, mais il était quand même inquiétant de voir que dans sa présentation, il nous expliquait qu'effectivement avec le BP qui a eu lieu, on passait à 5,7 années ensuite, on verra avec le BS tout à l'heure, qu'on passait à 6,3. Et l'effet du COVID allait peut-être nous amener à 8,1, peut-être un petit peu moins. Le fait que ça passe d'autant est inquiétant quand même.

M Marc BIGOT :

Ça sera la prochaine question. Mais je peux déjà y répondre en partie. C'est cette bonne santé financière qui permet aussi de prendre des mesures importantes quand il le faut. Oui...

M Alain ECHIVARD :

Je tiens à préciser que la Balise est légitime dans le cadre de la politique de la ville. Il y a des appels à projets, et la Balise au niveau de la ville dans le cadre des appels à projets de CCA est très présente. Au regard de ça, elle est grandement subventionnée.

M Marc BIGOT :

Petite précision concernant les taux de réalisation, quand on inclue les restes à réaliser, on se rapproche quand même de taux autour de 74 % à 90 %. La précision doit être apportée. C'est dans le rapport. Il n'y a pas d'autres questions, commentaires ? Oui.

Mme Nathalie RENAULT :

J'avais une petite question. Je regardais l'évolution des produits financiers. Je constate que depuis 2014, les produits financiers ont largement augmenté. Je me posais notamment une question technique. En conseil communautaire, jeudi dernier, nous avons vu mais je pense que c'est une différence de statuts entre l'EPIC et la collectivité territoriale, mais nous avons appris jeudi dernier que le conseil communautaire ne pouvait pas placer. Mais je constate ici que les produits financiers de la ville ont largement augmenté en 6 ans. Je voulais savoir quels étaient les produits de placement ?

M Marc BIGOT :

A la page 28 du rapport.

Mme Nathalie RENAULT :

Sinon à la page 7.

M Marc BIGOT :

Page 28 aussi, les produits exceptionnels sont titrés à hauteur de 141 000 € pour un alloué de 53 000 €, le réalisé 141 000 € se décompose en 57 000 € de remboursement de trop versé en consommation électrique.... Excusez-moi....

Mme Nathalie RENAULT :

Je parle des produits financiers.

M Marc BIGOT :

Excusez-moi. Produits financiers, chapitre principalement mobilisé par la refacturation des intérêts d'un emprunt lié à la compétence eaux et assainissement transféré à Concarneau Cornouaille Agglomération.

Il n'y a pas que des intérêts. C'est lié à l'emprunt qui était souscrit et que l'on conserve mais qui était un emprunt qui concerne désormais le service eau et assainissement et qu'on n'a pas pu transférer. Ça apparaît d'ailleurs dans le document que vous avez. C'est un emprunt au crédit agricole de mémoire et qui n'a pas pu être transféré.

Mme Nathalie RENAULT :

Donc l'augmentation est liée au transfert de compétences et c'est un reversement à CCA, c'est ça ?

M Marc BIGOT :

Oui. D'autres questions ? Mme JANVIER.

Mme Elisabeth JANVIER :

Si vous le permettez, je reviendrais sur la réaction de M ECHIVARD, c'est quand même la baisse de la subvention de la ville qui a amené la Balise à supprimer un poste, et on a vu l'importance des associations à vocation sociale dans le cadre de la crise que nous venons de traverser et je pense qu'il serait souhaitable que cette subvention puisse être revue.

M Marc BIGOT :

C'est vrai que les associations sociales ont vraiment travaillé pendant cette période, le mot n'est pas juste d'ailleurs, elles étaient sur le terrain quotidiennement durant cette période, on aura l'occasion de faire un point avec eux, on aura aussi l'occasion d'en parler dans une autre instance qu'est le CCAS.

M Alain ECHIVARD :

Il y a un oubli, parce que cette subvention a été augmentée. Je tiens à le préciser.

M Marc BIGOT :

Là, pour aujourd'hui, sur cette subvention ou l'absence de subvention à la Balise.

Là je dois m'absenter d'ailleurs, tu dois prendre le relais Madame la première adjointe, s'il n'y a plus de questions ?

A la fin des débats, le Maire sort et donne la présidence à Mme Annick MARTIN, et ne prend pas part au vote.

Mme Annick MARTIN :

Vu l'avis favorable de la commission des moyens généraux du 17 juillet 2020, il est proposé au Conseil Municipal, par vote distinct, budget par budget, dans un premier temps d'approuver les résultats des comptes administratifs du budget principal.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Le rapport est adopté par 23 voix POUR, 9 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, DUPUY, LEGRAIN, MM BONNEAU, THERY, LE BON) (Mme RENAULT, MM HUARD, LE BRAS).

Dans un deuxième temps, il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver les résultats des comptes administratifs du budget annexe du port de plaisance.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Le rapport est adopté par 23 voix POUR, 9 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, DUPUY, LEGRAIN, MM BONNEAU, THERY, LE BON) (Mme RENAULT, MM HUARD, LE BRAS).

Il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver les résultats des comptes administratifs du budget annexe du bac du passage.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Le rapport est adopté par 23 voix POUR, 9 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, DUPUY, LEGRAIN, MM BONNEAU, THERY, LE BON) (Mme RENAULT, MM HUARD, LE BRAS).

Il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver les résultats des comptes administratifs du budget annexe du centre des arts et de la culture.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Qui est pour ?

Le rapport est adopté par 23 voix POUR, 9 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, DUPUY, LEGRAIN, MM BONNEAU, THERY, LE BON) (Mme RENAULT, MM HUARD, LE BRAS).

Il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver les résultats des comptes administratifs de la cuisine centrale.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Le rapport est adopté par 23 voix POUR, 9 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, DUPUY, LEGRAIN, MM BONNEAU, THERY, LE BON) (Mme RENAULT, MM HUARD, LE BRAS).

Et enfin, il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver les résultats des comptes administratifs du parking de la criée.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Qui vote pour ?

Le rapport est adopté par 23 voix POUR, 9 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, DUPUY, LEGRAIN, MM BONNEAU, THERY, LE BON) (Mme RENAULT, MM HUARD, LE BRAS).

Je vous remercie, on peut rappeler M le Maire. M le Maire vous êtes attendu.

M Marc BIGOT :

Merci.

13	Finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2019 – budget principal et budgets annexes
----	--

Mme Monique CAPITAINE :

Les résultats constatés à la fin de l'exercice 2019 sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL

-Excédent d'investissement	741 062,19 €
-restes à réaliser en dépenses	1 825 378,97 €
-restes à réaliser en recettes	0,00 €
	=====
-Besoin de financement	1 084 316,78 €
-Excédent de fonctionnement.....	3 652 735,07 €

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement, soit 3 652 735,07 €, en section d'investissement (R1068). L'excédent d'investissement sera repris en section d'investissement (D001) pour 741 062,19 €.

BUGDET DU PORT DE PLAISANCE

-Déficit d'investissement	227 305,14 €
-restes à réaliser en dépenses.....	86 377,82 €
-restes à réaliser en recettes.....	0,00 €
	=====
-Besoin de financement	313 682,96 €
-excédent de fonctionnement	792 081,23 €

Il est proposé :

- de reporter en section de fonctionnement 478 398,27 € et le reste de l'excédent de fonctionnement, soit 313 682,96 €, en section d'investissement, article 1068R. Le déficit d'investissement sera repris en section d'investissement, article D001.

BUDGET BAC DU PASSAGE

-Excédent d'investissement	164 683,44 €
-restes à réaliser en dépenses.....	12 523,93 €
-restes à réaliser en recettes.....	0,00 €
	=====
-Excédent de financement	152 159,51 €
-Excédent de fonctionnement	16 760,15 €

Il est proposé :

- de reprendre les résultats dans leurs sections respectives ;

BUDGET CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE ET ORGANISATION DE SPECTACLES

-déficit d'investissement	116 252,41€
-restes à réaliser en dépenses.....	71 057,95 €
-restes à réaliser en recettes.....	0,00 €
	=====
-besoin de financement	187 310,36 €
-excédent de fonctionnement.....	91 580,22 €

Il est proposé :

- de reporter en section d'investissement, article 1068R, l'intégralité de l'excédent de fonctionnement, soit 91 580,22 €. Le déficit d'investissement sera repris en section d'investissement, article D001.

BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE

-Excédent d'investissement	11 752,23 €
-restes à réaliser en dépenses	42 678,10 €
-restes à réaliser en recettes	0,00 €
	=====
-déficit de financement	30 925,87 €
-excédent de fonctionnement.....	73 406,39 €

Il est proposé :

- de reprendre les résultats dans leurs sections respectives ;

BUDGET ANNEXE DU PARKING DE LA CRIEE

-excédent d'investissement	14 753,32 €
-restes à réaliser en dépenses	1 780,22 €
-restes à réaliser en recettes	0 €
	=====
-excédent de financement	12 973,10 €
-excédent de fonctionnement.....	50 935,63 €

Il est proposé :

- de reprendre les résultats dans leurs sections respectives ;

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux du 17 juillet 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les affectations de résultats proposées pour l'exercice 2019.

Je demande donc à M le Maire de procéder au vote.

M Marc BIGOT :

Merci Monique. Des questions ?

Y-a-t-il des élus qui s'opposent à cette délibération ?

Qui s'abstiennent ?

Qui la valident ?

Merci.

Le rapport est adopté par 27 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, DUPUY, LEGRAIN, MM BONNEAU, THERY, LE BON).

14	Finances : budgets supplémentaires 2020 - budget principal et budgets annexes
----	---

M Marc BIGOT :

Le budget supplémentaire de 2020 est obligatoire puisque les résultats et reports issus de la gestion de l'exercice 2019 n'ont pas été intégrés au budget primitif de 2020. Le budget supplémentaire a également pour fonction d'apporter les premiers ajustements au budget primitif de l'année et d'inscrire les décisions nouvelles prises depuis son vote. Ces ajustements sont notamment nécessaires suite au contexte sanitaire et économique de cette année.

Concernant :

le budget principal (TTC):

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de -952 394,00 € et en section d'investissement à la somme de +649 232,08 € :

ANNÉE 2020 - BS			
CM du 28 juillet 2020			
BUDGET PRINCIPAL			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	IMPUTATION		MONTANT
Chapitre 011 - "charges à caractère général"		-	407 229,18
Animation jeunesse			
COVID : Annulation de prestations extérieurs pour l'ALSH Enfance	6042/42107/011101	-	2 000,00 €
COVID : Annulation de prestations extérieurs pour l'espace jeunes	6042/42200/011101	-	2 000,00 €
COVID : Diminution des frais d'alimentation pour l'ALSH Enfance	60623/42107/011101	-	3 000,00 €
COVID : Diminution des frais d'alimentation pour l'espace jeune	60623/42200/011101	-	500,00 €
COVID : Diminution des consommations de jeux, jouets, matériel ludique... pour l'espace jeune	60632/42200/011101	-	500,00 €
COVID : Annulation de transports pour des sorties de l'espace jeune	6247/42200/011101	-	300,00 €
COVID : Diminution des frais professionnels de déplacements	6256/42200/011101	-	100,00 €
COVID : "Colos apprenantes"	6228/42200/011101	-	25 000,00 €
Finances			
COVID : Diminution des consommations d'eau et assainissement	60611/01/010401	-	10 000,00 €
Fluides			
COVID : Annulation des consommations électriques pour les festivités	60612/0241/01190202	-	4 000,00 €
COVID : Diminution des consommations électriques	60612/X/01190202	-	40 000,00 €
COVID : Renforcement des prestations de ménages	6283/02000/01190202	-	7 500,00 €
Sport			
COVID : Diminution de la consommation en combustibles	60621/41200/011401	-	100,00 €
Paiement de facture non rattaché à l'exercice 2018 en vêtements et EPI	60636/400/011401	-	960,00 €
Coût supplémentaire en peinture pour terrains de sport	60632/41200/011401	-	3 500,00 €
Matériels réglementaires Poste de Secours des Sables Blancs	60632/83301/011401	-	700,00 €
Coût supplémentaire location Poste de Secours des Sables Blancs	6132/83301/011401	-	200,00 €
COVID : Diminution de location de véhicule suite à l'annulation d'intervenants	61351/41201/011401	-	300,00 €
COVID : Annulation de transports scolaires pour sortie piscines	6247/2531/011401	-	6 500,00 €
COVID : Annulation de transports scolaires pour sortie halle des sports	6247/41112/011401	-	1 540,00 €
COVID : Annulation de frais de gardiennage du stade Guy Piriou	6282/41201/011401	-	2 000,00 €
Transat AG2R			
COVID : Annulation AG2R - Combustibles	60622/41505/01140201	-	500,00 €
COVID : Annulation AG2R - Alimentation	60623/41505/01140201	-	10 000,00 €
COVID : Annulation AG2R - Petits équipements	60632/41505/01140201	-	1 200,00 €
COVID : Annulation AG2R - Locations immobilières	6132/41505/01140201	-	30 000,00 €
COVID : Annulation AG2R - Locations mobilières	61351/41505/01140201	-	40 000,00 €
COVID : Annulation AG2R - Autres achats divers	6188/41505/01140201	-	2 500,00 €
COVID : Annulation AG2R - Intervenants divers	6228/41505/01140201	-	28 500,00 €
COVID : Annulation AG2R - Frais de réceptions	6257/41505/01140201	-	7 000,00 €
COVID : Annulation AG2R - Frais de gardiennage	6282/41505/01140201	-	24 000,00 €
COVID : Annulation AG2R - Frais de nettoyage	6283/41505/01140201	-	2 000,00 €
COVID : Annulation AG2R - Autres frais divers	6288/41505/01140201	-	1 500,00 €
COVID : Annulation AG2R - Droits SACEM/ SACD	637/41505/01140201	-	1 500,00 €

Nautisme		
COVID : Annulation des transports scolaires pour la voile scolaire	6247/2530/01140201	3 000,00 €
Espaces verts		
COVID : Consommation réduite de combustibles	60622/82300/01190601	500,00 €
COVID : Consommation réduite en petits équipements pour espaces verts	60632/82300/01190601	2 000,00 €
COVID : Consommation réduite en petits équipements pour désherbage écologique	60632/83311/01190601	3 000,00 €
COVID : Annulation de la location d'une tondeuse grande largeur	61352/82300/01190601	15 000,00 €
COVID : Réduction de l'entretien des remparts (confortement des parties stratégiques)	6188/3423/01190601	12 500,00 €
Prestations de services en désherbage écologique	6188/83311/01190601	41 000,00 €
Évènementiel		
COVID : Annulation des festivités - alimentation	60623/0241/010101	5 500,00 €
COVID : Annulation fête de la musique - alimentation	60623/3303/010101	200,00 €
COVID : Annulation fête de la musique - location de matériels	61351/3303/010101	1 800,00 €
COVID : Annulation filets bleus - maintenance escalier	6156/0250/010101	2 800,00 €
COVID : Annulation des festivités - intervenants	6228/3303/010101	6 250,00 €
COVID : Annulation événements nautiques - intervenants	6228/4150/010101	2 000,00 €
COVID : Annulation des feux d'artifices 13 juillet / 16 août	6232/0240/010101	22 000,00 €
COVID : Annulation fête de la musique - frais de gardiennage	6282/0240/010101	500,00 €
COVID : Annulation événements nautiques - frais de gardiennage	6282/4150/010101	250,00 €
COVID : Annulation événements nautiques - droits SASEM	637/4150/010101	200,00 €
Maison de la petite enfance		
COVID : Consommation réduite en alimentations	60623/640/011002	2 000,00 €
COVID : Consommation réduite en produits d'entretien	60628/640/011002	500,00 €
COVID : Annulation de vacances psy et intervenants extérieurs	6226/640/011002	500,00 €
Education Jeunesse		
COVID : Consommation réduite en alimentations	60623/2511/011601	127 107,00 €
COVID : Consommation réduite en fournitures de petits équipements	60632/2550/011601	500,00 €
COVID : Consommation réduite en fournitures scolaires	6067/2550/011601	500,00 €
COVID : Annulation d'invernants en ateliers sur le temps périscolaire	6228/2550/011601	5 000,00 €
Magasin		
COVID : Achat de gel hydroalcoolique	60628/020030/01040201	1 100,00 €
COVID : Achat de spray désinfectant ou autres produits d'entretien	60631/020030/01040201	1 200,00 €
COVID : Achat supplémentaire de petits équipements	60632/020030/01040201	500,00 €
COVID : Achat de masques et d'EPI	60636/020030/01040201	11 000,00 €
Voirie		
COVID : Achat de produits désinfecteurs pour WC publics	60631/123/01190501	2 000,00 €
COVID : Consommation réduite en produits d'entretien - voirie	60631/8130/01190501	750,00 €
COVID : Consommation réduite en fournitures de petits équipements - voirie	60632/X/01190501	7 500,00 €
COVID : Consommation réduite en panneaux de signalisation	60632/8210/01190501	5 000,00 €
COVID : Annulation provision de petits équipements liés au stationnement payant	60632/82250/01190501	2 000,00 €
COVID : Consommation réduite en fournitures de voirie	60633/82200/01190501	21 500,00 €
COVID : Annulation des festivités - location de nacelle	61351/0241/01190501	3 000,00 €
COVID : Location de WC supplémentaire pour plage	61351/120/01190501	2 500,00 €
Annulation d'une provision en vue du remplacement d'une borne qui est garantie	6156/3243/01190501	4 000,00 €
COVID : Annulation des frais de maintenance lié au stationnement payant	6156/82250/01190501	1 000,00 €
Ressources Humaines		
COVID : Consommation réduite en petits équipements	60632/02002/010501	1 000,00 €
COVID : Consommation réduite en location de nacelle pour formation	60632/02002/010501	500,00 €
Congés bonifiés	6251/02002/010502	4 351,60 €
Réduction de la provision pour documentation	6182/02002/010501	200,00 €
Frais de contentieux	6226/02002/010501	3 040,00 €
Réduction de la provision pour annonces de recrutement	6231/02002/010501	1 500,00 €
Ecole de musique		
COVID : Consommation réduite en petits équipements	60632/3110/01120201	300,00 €
COVID : Consommation réduite en location de locaux	6132/3110/01120201	300,00 €
COVID : Consommation réduite en location de matériels	61351/3110/01120201	500,00 €
Bâtiments		
COVID : Consommation réduite en combustibles	60621/02009/01190201	416,67 €
COVID : Consommation réduite en petits équipements	60632/X/01190201	28 478,26 €
COVID : Consommation réduite en EPI	60636/02009/01190201	866,67 €
COVID : Consommation réduite en fournitures administratives	6064/02009/01190201	33,33 €
Régularisation suite à des travaux stade du vuzut - locations de matériels	61351/412/01190201	261,03 €
COVID : Augmentation du besoin en nettoyage des vêtements	61353/02009/01190201	8 000,00 €
Régularisation suite à des travaux terrains de sports et écoles - entretien par prestataires	615221/X/01190201	11 210,76 €
Augmentation des entretiens sur matériels du service bâtiment	61558/02009/01190201	1 736,00 €
DIRCAB		
Annulation de la provision pour achat de vêtement agent de médiation	60636/1100/010601	2 500,00 €
Réduction des consommations en documentation	6182/0211/010601	1 100,00 €
COVID : Annulation visite en bus	6251/0211/010601	300,00 €
Urbanisme		
COVID : Consommation réduite en fournitures administratives	6064/02007/011801	333,00 €
COVID : Annulation de permanences du conseil coloriste	6226/02007/011801	1 046,00 €
COVID : Diminution provision des frais de contentieux	6227/02007/011801	2 000,00 €
Affaires foncières		
COVID : Consommation réduite en fournitures administratives	6064/02007/011803	280,00 €
COVID : Consommation réduite en honoraires de géomètres, commissaires-enquêteurs...	6226/02007/011803	1 200,00 €
COVID : Consommation réduite en publicité foncière	6228/02007/011803	1 000,00 €
Annulation provision de l'AOT pour le plongeur des sables blancs	6358/8330/011803	200,00 €

Direction services techniques		
COVID : Consommation réduite en fournitures administratives	6064/8100/0119	800,00 €
Etudes et logiciels		
COVID : Annulation frais de maintenance logiciel de gestion du stationnement payant	6156/9000/0103011	6 000,00 €
COVID : Sonorisation des conseils vidéos au CAC	6111/020/0103011	11 000,00 €
Assurances		
Réajustement de la cotisation d'assurance de 2020	6161/XX/011802	1 567,64 €
Réajustement de la cotisation d'assurance de 2020	6168/XX/011802	120,00 €
Etat civil / Elections		
COVID : Frais supplémentaires du second tour des élections et des consignes sanitaires	6188/0221/010701	7 500,00 €
COVID : Consommation réduite en cadeaux de mariage	6232/0220/010701	1 050,00 €
Secrétariat DGS		
COVID : Consommation réduite en frais d'affranchissement	6261/02001/010102	5 000,00 €
Communication		
COVID : Annulation agenda d'été	6236/0231/010901	3 000,00 €
Garage		
COVID : Consommation réduite en fournitures de petits équipements	60632/02010/01190301	10 000,00 €
Chapitre 012 - "charges de personnel"	-	26 253,00
Ressources humaines		
COVID : Ajustement masse salariale	64111/02009/010502	26 253,00 €
Chapitre 014 - "atténuations de charges"	-	3 100,00
Commerce - tourisme		
Ajustement versement de la taxe de séjour additionnelle de 2019 au département	7398/9503/011501	3 100,00 €
Chapitre 65 - "autres charges de gestion courante"		625 117,94
DIRCAB		
COVID : Diminution de la provision en formation	6535/0211/010601	800,00 €
Education jeunesse		
Ajustement contribution école privé Notre Dame Sacré Cœur	6558/21209/011601	3 000,00 €
Ajustement contribution école privé St Thérèse	6558/21210/011601	1 000,00 €
Ajustement subventions classes de découverte	6574/20/011601	2 000,00 €
Commerce - tourisme		
Subvention union des commerçant de 2019 payée sur l'exercice 2020	6574/940/011501	16 500,00 €
Action sociale		
COVID : Augmentation de la subvention au CCAS	657362/5201/011001	110 000,00 €
Finances		
Ajustement participation au budget Cuisine Centrale	6521/2510/010401	126 538,18 €
Ajustement participation au budget CAC	6521/3140/010401	305 449,85 €
Ajustement participation au budget BAC	6521/8150/010401	73 429,91 €
Chapitre 67 - "charges exceptionnelles"	-	26 295,00
Sport		
COVID : Diminution des subventions exceptionnelles	6745/4000/011401	35 000,00 €
Ecole de musique		
COVID : Remboursement suite aux cours annulés	678/3110/01120201	8 705,00 €
Opérations d'ordres budgétaire et de fin d'exercice		
Ajustement dotations d'amortissement	6811/01/010401	79 000,00 €
Virement à la section d'investissement	023/01/010401	1 193 634,76 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		952 394,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 70 - "produits des services"	-	324 199,00
Commerce - tourisme		
COVID : Exonération des droits de place et terrasses	70321/910/011501	145 000,00 €
COVID : Diminution des recettes - bornes camping cars	70688/9503/011501	2 500,00 €
Patrimoine		
COVID : Diminution prévisionnelle des visites guidées	7062/3307/01020201	4 320,00 €
Ecole de musique		
COVID : Diminution des recettes de l'école de musique	7062/3110/01120201	22 619,00 €
Actions culturelles		
COVID : Annulation location de la chapelle St Fiacre	7062/3121/011201	900,00 €
COVID : Diminution des droits de places pour les artistes de rue	7066/300/011201	5 300,00 €
Maison de la petite enfance		
COVID : Diminution des recettes	7066/640/011002	21 000,00 €
Animation jeunesse		
COVID : Diminution des recettes - ALSH enfance	7066/42107/011101	15 000,00 €
COVID : Diminution des recettes - Espace jeunes	7066/42200/011101	500,00 €
Nautisme		
COVID : Diminution des recettes - Concarneau Voile	7066/41510/01140201	30 000,00 €
Education jeunesse		
COVID : Diminution des recettes - repas restaurants scolaires	7067/2511/011601	71 060,00 €
COVID : Diminution des recettes - périscolaires	7067/2550/011601	6 000,00 €

Chapitre 73 - "impôts et taxes"	-	639 312,00	
Finances			
Ajustement des produits notifiés des taxes d'habitation et foncières			73111/01/010401 180 254,00 €
Commerce - tourisme			
COVID : Diminution des loyers perçus des halles et du marché			7336/910/011501 - 40 000,00 €
COVID : Annulation des recettes de stationnement payant			7338/82251/011501 - 499 566,00 €
COVID : Diminution des produits de taxes de séjour			7362/9503/011501 - 160 000,00 €
COVID : Exonération de la taxe locale sur publicités extérieures (TLPE)			7368/9000/011501 - 120 000,00 €
Chapitre 74 - "dotations et participations"		17 524,00	
Finances			
Perte en Dotation Global de Fonctionnement			7411/01/010401 - 22 956,00 €
Perte en Dotation Nationale de Péréquation			74127/01/010401 - 20 822,00 €
Gain en compensation de taxes foncières			74834/01/010401 5 352,00 €
Gain en compensation de taxe d'habitation			74835/01/010401 55 950,00 €
Chapitre 75 - "autres produits de gestion courante"	-	6 407,00	
Actions culturelles			
COVID : Diminution des loyers perçus au titre de la maison des associations			752/0252/011201 - 907,00 €
Nautisme			
COVID : Diminution des loyers perçus au titre du pôle nautique			752/41510/01140201 - 5 000,00 €
Affaires foncières			
COVID : Diminution des loyers perçus au titre du CPAM			752/510/011803 - 500,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			- 952 394,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 16 - "emprunts et dettes assimilés"	576 463,53		
Finances			
Provision pour remboursement anticipé d'emprunt			166/01/010401 576 463,53 €
Chapitre 20 - "immobilisations incorporelles"	93 632,00		
Restes à réaliser de 2019 à 2020			136 632,00 €
Urbanisme			
Décalage de l'exécution du PLU			202/02007/011801 - 28 000,00 €
Décalage de l'exécution de l'AVAP			2031/02007/011801 - 15 000,00 €
Chapitre 204 - "subventions d'équipements versées"	27 250,00		
Restes à réaliser de 2019 à 2020			27 250,00 €
Chapitre 21 - "immobilisations corporelles"	107 449,13		
Restes à réaliser de 2019 à 2020			189 429,13 €
Affaires foncières			
Réduction de la provision pour acquisition de terrain			2111/82400/011803 - 5 000,00 €
Garage			
Réduction matériels de garage			2158/02010/01190301 - 5 000,00 €
Camion service espaces verts reporté sur 2021			2182/02010/01190301 - 75 000,00 €
Voirie			
Annulation de l'enveloppe d'acquisitions d'équipements de festivités (tables)			2158/82200/01190501 - 10 000,00 €
Sport			
Machine à tracer - terrains de sport			2188/41200/011401 1 100,00 €
Remplacement chenal et bouées plage des Sables Blancs			2188/8330/011401 8 400,00 €
Direction services techniques			
Diminution provision en matériel technique pour nettoyage de voirie			2182/8130/0119 - 480,00 €
Espaces verts			
Réduction en mobiliers urbains			2188/82300/01190601 - 5 000,00 €
Fluides			
Matériels de protection incendie			21568/02009/01190202 9 000,00 €
Chapitre 23 - "immobilisations en cours"	- 159 460,18		
Restes à réaliser de 2019 à 2020			1 472 067,84 €
Espaces verts			
Réduction du chantier cimetière de Beuzec			2312/0262/01190601 - 2 500,00 €
Réduction des réhabilitation en espaces verts			2312/82300/01190601 - 10 000,00 €
Coulée verte - décalage des toilettes en 2021			2312/82408/01190601 - 20 000,00 €
Réduction des travaux de mise en sécurité sur sentiers de randonnée			2312/8330/01190601 - 5 000,00 €
Infrastructures			
Décalage de 50% des travaux prévus en dispositif de vidéoprotection			2313/82405/0103012 - 50 000,00 €
Bâtiments			
Augmentation des travaux ADAP			2313/02009/01190201 40 000,00 €
Décalage en 2021 de la démolition de l'ancienne caserne			2313/113/01190201 - 150 000,00 €
Report des travaux de l'école Berthou, maintien des frais en maîtrise d'œuvre			2313/21200/01190201 - 220 000,00 €
Réduction de l'enveloppe prévisionnelle de maîtrise d'œuvre de l'école Le Rouz			2313/21207/01190201 - 40 000,00 €

Décalage des travaux du ravelin de la Ville Close	2313/3243/01190201	-	350 000,00 €
Report de la maîtrise d'œuvre du gymnase du Porzou	2313/41110/01190201	-	30 000,00 €
Décalage de la construction des locaux pour le CCAS	2313/5101/01190201	-	40 000,00 €
Aménagement en local de stockage de l'ancien ESAT de Kersalé	2313/9002/01190201		40 000,00 €
Régularisation des travaux maison des associations	2313/0252/01190201		6 601,24 €
Hausse coût de construction du boulodrome de Douric	2313/4141/01190201		65 000,00 €
Fluides			
Cloches et paratonnerres - Eglise de Beuzec	2313/02009/01190202		23 000,00 €
Annulation d'un reste à réaliser à passer en fonctionnement	2313/02009/01190202	-	1 962,54 €
Voirie			
Décalage d'un aménagement d'accessibilité d'abris de bus	2313/8151/01190501	-	15 000,00 €
Décalage rénovation des toilettes publiques	2315/8110/01190501	-	60 000,00 €
Décalage voirie Rue de Kerviniou	2315/82200/01190501	-	200 000,00 €
Décalage bassin de Douric	2315/8110/01190501	-	175 000,00 €
Eaux pluviales Dumont d'Urville	2315/8110/01190501		57 000,00 €
Décalage diagnostic voirie	2315/82200/01190501	-	30 000,00 €
Décalage voirie Henri Cevaer	2315/82405/01190501	-	50 000,00 €
Inscription voirie rue Le Goffic	2315/82405/01190501		60 000,00 €
Décalage voirie rue de Lanriec	2315/82406/01190501	-	175 000,00 €
Décalage aire de glisse des sables blancs	2315/82408/01190501	-	300 000,00 €
Inscription revêtement parking rue Louise Bourhis	2315/82413/01190501		22 000,00 €
Décalage voirie Stang Ar Lin	2315/82424/01190501	-	35 000,00 €
Augmentation des travaux rue de Keriolet	2315/82437/01190501		93 000,00 €
Direction services techniques			
Solde des crédits affectés aux travaux de la rue Dumont d'Urville	2315/82405/0119	-	78 666,72 €
Opérations d'ordres budgétaire et de fin d'exercice			3 897,60 €
Intégration des frais d'études	21./01/010401		3 897,60 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			649 232,08 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 16 - "emprunts et dettes assimilés"		- 2 633 828,02
Finances		
Annulation de l'emprunt d'équilibre du Budget Primitif		- 2 633 828,02 €
Opérations d'ordres budgétaire et de fin d'exercice		
3 283 060,10 €		
Virement de la section de fonctionnement (chap 021)	021/01/010401	- 1 193 634,76 €
Excédent d'investissement 2019 reporté (R001)	001/01/010401	741 062,19 €
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	1068/01/010401	3 652 735,07 €
Réajustement de l'enveloppe d'amortissement	28./01/010401	79 000,00 €
Intégration des frais d'études	2031/01/010401	3 897,60 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		
649 232,08 €		

le budget annexe du Port de Plaisance (HT): Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de +416 098,27 € et en section d'investissement à la somme de +723 316,44 € :

ANNÉE 2020 - BS			
CM du 28 juillet 2020			
BUDGET PORT DE PLAISANCE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	IMPUTATION	MONTANT	
Chapitre 011 - "charges à caractère général"		-	110 583,21
Port de plaisance			
Ajustement des consommations en eau	60611/0201		4 100,00 €
Annulation des crédits d'achat de carburant destiné à la revente	6066/0201	-	117 600,00 €
COVID : Baisse du nombre de cadeaux aux plaisanciers	6068/0201	-	2 500,00 €
Annulation des crédits de maintenance de la cuve de ravitaillement	6156/0201	-	5 000,00 €
Ajustement des crédits en nettoyage des locaux	6283/0201	-	300,00 €
Réimputation de la redevance AOT (lié à la diminution du chapitre 65)	6358/0201		14 500,00 €
Ressources humaines			
Prestation des paies de droits privés	611/010501		1 500,00 €
Bâtiments			
COVID : Baisse de la provision en frais d'entretien du bâtiment	61521/01190201	-	666,67 €
Assurances			
Réajustement de la cotisation d'assurance de 2020	6161/011802	-	4 616,54 €
Chapitre 65 - "autres charges de gestion courante"		-	20 000,00
Port de plaisance			
Réimputation de la redevance AOT (lié à l'augmentation du chapitre 011)	651/0201	-	20 000,00 €
Opérations d'ordres budgétaire et de fin d'exercice			546 681,48 €
Virement à la section d'investissement	023/010401		546 681,48 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			416 098,27 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	IMPUTATION	MONTANT	
Chapitre 70 - "produits des services"		-	62 300,00
Port de plaisance			
Perception de produits régie en début d'année	70601/0201		5 300,00 €
COVID : Perte d'exploitation - location pontons et bouées	7061/0201	-	62 500,00 €
COVID : Perte d'exploitation - taxe sur passagers	7064/0201	-	4 000,00 €
COVID : Perte d'exploitation - produits annexes	7088/0201	-	1 000,00 €
COVID : Perte d'exploitation - produits douches	70881/0201	-	100,00 €
Opérations d'ordres budgétaire et de fin d'exercice			478 398,27 €
Excédent de fonctionnement 2019 reporté (R002)	002/010401		478 398,27 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			416 098,27 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	IMPUTATION	MONTANT	
Chapitre 16 - "emprunts et dettes assimilés"			148 000,00
Finances			
Provision pour remboursement anticipé de la dette	166/010401		148 000,00 €
Chapitre 20 - "immobilisations incorporelles"		-	16 266,50
Restes à réaliser de 2019 à 2020	2031/0201		8 678,50 €
Port de plaisance			
Report de l'étude d'aménagement des bureaux		-	24 945,00 €
Chapitre 21 - "immobilisations corporelles"			364 277,80
Restes à réaliser de 2019 à 2020	2135/0201		77 699,32 €
Port de plaisance			
Report vidéo et mouillages	2135/0201	-	24 199,32 €
Finances			
Provision d'investissement sur futurs projets	2313/010401		310 777,80 €
Opérations d'ordres budgétaire et de fin d'exercice			227 305,14 €
Déficit d'investissement 2019 reporté (D001)	001/010401		227 305,14 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			723 316,44 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 16 - "emprunts et dettes assimilés"		- 137 048,00
Finances		
Annulation de la provision d'emprunt d'équilibre du Budget Primitif	1641/010401	- 137 048,00 €
Opérations d'ordres budgétaire et de fin d'exercice		860 364,44 €
Virement de la section de fonctionnement (chap 021)	021/010401	546 681,48 €
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	1068/010401	313 682,96 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		723 316,44 €

le budget annexe Bac du Passage (HT):

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de -2 409,94 € et en section d'investissement à la somme de +164 683,44 € :

ANNÉE 2020 - BS CM du 28 juillet 2020		
BUDGET BAC DU PASSAGE		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 011 - "charges à caractère général"		- 2 409,94
BAC		
COVID : Baisse des charges en carburants dû à l'inactivité	60622/8150/01150101	- 500,00 €
Réajustement commande de billetterie	6236/8150/01150101	- 400,00 €
Assurances		
Réajustement de la cotisation d'assurance de 2020	6161/8150/011802	- 959,94 €
Formation		
COVID : Annulation de formations	6184/8150/010503	- 550,00 €
Opérations d'ordres budgétaire et de fin d'exercice		- €
Virement à la section d'investissement	023/8150/010401	- €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		- 2 409,94 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 70 - "produits des services"		- 92 600,00
BAC		
COVID : Perte d'exploitation	70688/8150/01150101	- 92 600,00 €
Chapitre 75 - "autres produits de gestion courante"		73 429,91
Finances		
Participation du Budget Principal	7552/8150/010401	73 429,91 €
Opérations d'ordres budgétaire et de fin d'exercice		16 760,15 €
Excédent de fonctionnement 2019 reporté (R002)	002/8150/010401	16 760,15 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		- 2 409,94 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 16 - "emprunts et dettes assimilés"		152 159,51
Finances		
Provision pour remboursement anticipé d'emprunt	166/8150/010401	152 159,51 €
Chapitre 21 - "immobilisations corporelles"		12 523,93
Restes à réaliser de 2019 à 2020	2182/8150/01150101	12 523,93 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		164 683,44 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	IMPUTATION	MONTANT
Opérations d'ordres budgétaire et de fin d'exercice		164 683,44 €
Excédent d'investissement 2019 reporté (R001)	001/8150/010401	164 683,44 €
Virement de la section de fonctionnement (chap 021)	021/8150/010401	- €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		164 683,44 €

le budget annexe du Centre des Arts et de la Culture (HT) :

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de +289 249,85 € et en section d'investissement à la somme de +173 185,36 € :

ANNÉE 2020 - BS			
CM du 28 juillet 2020			
BUDGET CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	IMPUTATION	MONTANT	
Chapitre 011 - "charges à caractère général"		-	20 180,29
CAC			
COVID : Baisse des charges en alimentation	60623/3142/0402	-	450,00 €
COVID : Baisse des charges en produits d'entretien	60631/3140/0402	-	330,00 €
COVID : Baisse des achats d'EPI, vêtements de travail	60636/3140/0402	-	130,00 €
COVID : Baisse des charges en fournitures administratives	6064/3140/0402	-	140,00 €
COVID : Annulation location de piano	61351/3142/0402	-	300,00 €
COVID : Réduction de l'enveloppe des cachets d'artistes suite aux annulations (Spectacles)	6228/3142/0402	-	4 500,00 €
COVID : Réduction de l'enveloppe des cachets d'artistes suite aux annulations (Jeune public)	6228/3143/0402	-	6 320,00 €
COVID : Annulations de transports d'artistes	6247/3142/0402	-	1 875,00 €
COVID : Annulations d'hébergement d'artistes (Spectacles)	6257/3142/0402	-	750,00 €
COVID : Annulations d'hébergement d'artistes (Jeune public)	6257/3143/0402	-	160,00 €
COVID : Réduction des frais d'affranchissement	6261/3140/0402	-	1 300,00 €
COVID : Annulations de frais de gardiennage	6282/3142/0402	-	110,00 €
COVID : Annulations en communication (affiches)	6288/3142/0402	-	300,00 €
COVID : Réduction des droits SACEM/SACD (Spectacles)	637/3142/0402	-	460,00 €
COVID : Réduction des droits SACEM/SACD (Jeune public)	637/3143/0402	-	540,00 €
Bâtiments			
COVID : Baisse des achats de petits équipements	60632/3140/01190201	-	500,00 €
COVID : Baisse de la provision en frais d'entretien du bâtiment	615221/3140/01190201	-	583,33 €
Formation			
COVID : Diminution des frais de déplacements liées à des annulations de formations	6256/3140/010503	-	500,00 €
Assurances			
Réajustement de la cotisation d'assurance de 2020	6161/3140/011802	-	931,96 €
Chapitre 66 - "charges financières"			1 145,00
Finances			
Régularisation échéance intérêts d'emprunt	66111/3140/010401		1 145,00 €
Opérations d'ordres budgétaire et de fin d'exercice			308 285,14 €
Virement à la section d'investissement	023/3140/010401		308 285,14 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			289 249,85 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	IMPUTATION	MONTANT	
Chapitre 70 - "produits des services"		-	3 600,00
CAC			
COVID : Perte d'exploitation en billetterie de spectacle	70688/3142/0402	-	3 600,00 €
Chapitre 74 - "dotations et participations"			4 500,00
CAC			
Participation du Centre National de la Musique	7478/3142/0402		4 500,00 €
Chapitre 75 - "autres produits de gestion courante"			288 349,85
CAC			
COVID : Baisse des recettes de location de salles	752/3140/0402	-	17 100,00 €
Finances			
Participation du Budget Principal	7552/3140/010401		305 449,85 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			289 249,85 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 16 - "emprunts et dettes assimilés"		1 875,00
Finances		
Régularisation échéance capital d'emprunt	1641/3140/010401	1 875,00 €
Chapitre 20 - "immobilisations incorporelles"		150,00
Restes à réaliser de 2019 à 2020	2051/3140/0103011	150,00 €
Chapitre 21 - "immobilisations corporelles"		- 3 636,50
Restes à réaliser de 2019 à 2020	X/3140/X	12 363,50 €
CAC		
Solde acquisition d'équipements (matériels audio, lumières...)	2158/3140/0402	- 400,00 €
Annulation renouvellement du parc de tables de 2020 (16 prévues)	2184/3140/0402	- 3 500,00 €
Annulation renouvellement du mobilier du hall de 2020	2184/3140/0402	- 3 500,00 €
Annulation complément signalétique, broyeurs, balisage lumineux et portants	2188/3140/0402	- 2 500,00 €
Annulation acquisition gerbeur salle / scène	2188/3140/0402	- 6 100,00 €
Chapitre 23 - "immobilisations en cours"		58 544,45
Restes à réaliser de 2019 à 2020		58 544,45 €
Opérations d'ordres budgétaire et de fin d'exercice		116 252,41 €
Déficit d'investissement 2019 reporté (D001)	001/3140/010401	116 252,41 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		173 185,36 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 16 - "emprunts et dettes assimilés"		- 226 680,00
Finances		
Annulation de la provision d'emprunt d'équilibre du Budget Primitif	1641/3140/010401	- 226 680,00 €
Opérations d'ordres budgétaire et de fin d'exercice		399 865,36 €
Virement de la section de fonctionnement (chap 021)	021/3140/010401	308 285,14 €
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	1068/01/010401	91 580,22 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		173 185,36 €

le budget annexe de la Cuisine centrale (HT) :

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de +72 838,57 € et en section d'investissement à la somme de +42 678,10 € :

ANNÉE 2020 - BS		
CM du 28 juillet 2020		
BUDGET CUISINE CENTRALE		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 011 - "charges à caractère général"		- 5 087,30
Fluides		
Frais de combustibles (chauffage)	60613/2510/01190202	10 000,00 €
Entretien chaudière - rattrapage factures de 2019	61558/2510/01190202	3 000,00 €
Régularisation facture de consommation électrique de 2018	60612/2510/01190202	2 134,00 €
Cuisine centrale		
COVID : Baisse des achats de denrées alimentaires	60623/2510/011702	- 20 000,00 €
Assurances		
Réajustement de la cotisation d'assurance de 2020	6161/2510/011802	- 221,30 €
Opérations d'ordres budgétaire et de fin d'exercice		77 925,87 €
Virement à la section d'investissement	023/2510/010401	77 925,87 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		72 838,57 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 70 - "produits des services"	- 127 106,00		
Cuisine centrale			
COVID : Perte d'exploitation vente de repas pour les écoles		7067/2510/011702	- 125 464,00 €
COVID : Perte d'exploitation vente de repas pour l'AG2R		70688/2510/011702	- 1 642,00 €
Chapitre 75 - "autres produits de gestion courante"	126 538,18		
Finances			
Participation du Budget Prindpal		7552/2510/010401	126 538,18 €
Opérations d'ordres budgétaire et de fin d'exercice	73 406,39 €		
Excédent de fonctionnement 2019 reporté (R002)		002/2510/010401	73 406,39 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			72 838,57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 21 - "immobilisations corporelles"	39 029,70		
Restes à réaliser de 2019 à 2020		X/2510/X	39 029,70 €
Chapitre 23 - "immobilisations en cours"	3 648,40		
Restes à réaliser de 2019 à 2020		2313/2510/01190201	3 648,40 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			42 678,10 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 16 - "emprunts et dettes assimilés"	- 47 000,00		
Finances			
Annulation de la provision d'emprunt d'équilibre du Budget Primitif		1641/2510/010401	- 47 000,00 €
Opérations d'ordres budgétaire et de fin d'exercice	89 678,10 €		
Excédent d'investissement 2019 reporté (R001)		001/2510/010401	11 752,23 €
Virement de la section de fonctionnement (chap 021)		021/2510/010401	77 925,87 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			42 678,10 €

le budget annexe du Parking de la criée (HT) :

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 0 € et en section d'investissement à la somme de +14 953,32 € :

ANNÉE 2020 - BS			
C.M du 28 juillet 2020			
BUDGET PARKING CRIEE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 011 - "charges à caractère général"	- 200,00		
Assurance			
Réajustement de la cotisation d'assurance de 2020		6161/011802	- 200,00 €
Opérations d'ordres budgétaire et de fin d'exercice	200,00 €		
Virement à la section d'investissement		023/010401	200,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			- €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 70 - "produits des services"	- 50 935,63		
Commerce-tourisme			
COVID : Perte d'exploitation gratuité du parking		703/011501	- 50 935,63 €
Opérations d'ordres budgétaire et de fin d'exercice	50 935,63 €		
Excédent de fonctionnement 2019 reporté (R002)		002/010401	50 935,63 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			- €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 23 - "immobilisations en cours"		14 953,32
Restes à réaliser de 2019 à 2020	2313/01190501	1 780,22 €
Finances		
Provision travaux parking	2313/010401	13 173,10 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		14 953,32 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	IMPUTATION	MONTANT
Opérations d'ordres budgétaire et de fin d'exercice		14 953,32 €
Excédent d'investissement 2019 reporté (R001)	001/010401	14 753,32 €
Virement de la section de fonctionnement (chap 021)	021/010401	200,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		14 953,32 €

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux du 17 juillet 2020,

Il est proposé au conseil municipal (par un vote distinct – budget par budget)

- d'adopter le budget supplémentaire 2020 du budget principal,
- d'adopter le budget supplémentaire 2020 du budget annexe du port de plaisance,
- d'adopter le budget supplémentaire 2020 du budget annexe du bac du passage,
- d'adopter le budget supplémentaire 2020 du budget annexe du centre des arts et de la culture,
- d'adopter le budget supplémentaire 2020 du budget annexe de la cuisine centrale,
- d'adopter le budget supplémentaire 2020 du budget annexe du parking de la criée.

C'est un budget supplémentaire très marqué, ce sont des baisses très marquées COVID, vous avez le détail ligne par ligne dans les documents qui vous ont été adressés, ça permet de bien voir pour chacun des services les conséquences de l'épidémie. Le budget supplémentaire permet de modifier les prévisions budgétaires qui étaient inscrites au budget primitif précédemment adopté. L'objectif principal de ce budget est d'intégrer les résultats et les restes à réaliser constatés au compte administratif. Le budget supplémentaire présenté ici après, au-delà de reprendre les résultats constatés et les restes à réaliser au budget principal, intègre les nombreuses modifications budgétaires en lien avec le COVID-19, comme je viens de vous l'indiquer.

Des ajustements, parfois importants et les délibérations qui ont été approuvées en début de conseil le précisaient, ont été mises en œuvre afin de prendre en compte les évolutions tant en dépenses qu'en recettes.

Concernant les dépenses de fonctionnement, en lien avec la fermeture de certains services et de l'arrêt de certaines activités, les crédits inscrits en dépenses de fonctionnement ne seront que partiellement réalisés.

Chaque service a ajusté ligne par ligne ses dépenses afin de prendre en compte l'impact du COVID et qu'ils en soient remerciés, ce n'était pas un exercice simple pour eux parce qu'il fallait rayer certaines dépenses, donc l'exercice, tout le monde s'y est prêté avec succès, le message a été parfaitement entendu en tout cas.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues en diminution de -624 000 € par rapport aux crédits inscrits au BP 2020. Les principaux postes concernés en lien avec la fermeture de certains services, des dépenses liées à l'alimentation -148 000 €, des dépenses liées à la location de mobiliers, d'immobiliers, certains liés à la location de la transat, des dépenses également liées aux fluides pour un montant de 54 000 €.

La réduction de l'enveloppe de subventions exceptionnelles 35 000 €, l'annulation des deux feux d'artifice, celui de juillet et celui qui devait avoir lieu en août prochain 22 000 € et des transports et des déplacements pour 11 000€. Les services ont été également appelés à rechercher des économies donc des réajustements concernant des dépenses de personnel 26 000 €, d'autres concernant les fournitures pour la voirie 22 000 €, la réduction de l'entretien des espaces verts 13 000 €, la réduction des consommations du service urbanisme, on a des fournitures administratives dans ce service. Des économies réalisées également concernant l'affranchissement, et enfin, du petit matériel et du divers.

Concernant les dépenses de fonctionnement, toujours, certaines supplémentaires, ont dû être inscrites afin d'assurer la continuité des services, tout en mettant en œuvre les actions permettant de limiter la propagation du virus, donc ces augmentations s'associent à d'autres consommations non prévues lors du budget primitif et se cumulent à 786 000 €.

Une subvention complémentaire au CCAS pour un montant de 110 000 €, l'augmentation de la participation du budget principal au budget annexe, 127 000 € pour le budget cuisine centrale, 305 000 € pour le Cac, 73 000 € pour le Bac. L'augmentation des dépenses de nettoyage des vêtements de travail 8 000 €, le remboursement des cours de l'école de musique 9 000 €, le renforcement du nettoyage des locaux 8 000 € et le dispositif colos apprenantes + 25 000 €, l'acquisition de masques, du gel hydro alcoolique, de désinfectants, pour un montant de 13 000 € et des frais de prestations supplémentaires de 41 000 € pour les espaces verts dans l'attente de recrutement du personnel, on a dû faire appel à une entreprise privée. Et la sonorisation du Cac, on remarque encore ce soir, pour la diffusion des conseils municipaux pour un montant de 11 000 €. Au global, les dépenses de fonctionnement évolueraient de + 162 000 € au budget supplémentaire de 2020.

Les recettes de fonctionnement du budget principal sont fortement impactées par l'effet COVID, la fermeture de certains services et le manque de lisibilité sur la saison estivale obligent à une certaine prudence à la perception des recettes initialement inscrites au BP 2020. Les recettes de fonctionnement sont prévues en diminution de 952 000 € par rapport aux crédits inscrits au BP 2020.

On retrouve certains postes que l'on a vu tout à l'heure, la gratuité du stationnement, en soutien à l'activité économique et commerciale 500 000 €, l'exonération du droit de place pour les terrasses et déballages 145 000 €, l'exonération de la TLPE 120 000 €, la diminution des recettes de places de marché et loyers des halles pour 40 000 € et en lien avec la prise en compte de la baisse d'activité, des recettes moindres concernant la taxe de séjour 160 000 €, les recettes perçues au titre de la restauration scolaire et de la garderie qui ont fortement diminué également 117 000 €, la diminution des recettes perçues au titre de la crèche et de l'accueil de loisirs 36 000 €, des recettes moindres également pour l'école de voile 30 000 €, moindres également pour les visites organisées par le service du patrimoine et d'autres services culturels 11 000 €, des recettes moindres pour l'école de musique 23 000 € et des recettes moindres également concernant la location au service nautisme 5 000 €. Les recettes fiscales et dotations ont été maintenues sur la base d'une notification communiquée par les services fiscaux en 2020, ces recettes ne devraient pas diminuer.

Au global, les dépenses de fonctionnement évolueraient de + 162 000 € au budget supplémentaire de 2020, les recettes de fonctionnement sont prévues en diminution de -952 000 € par rapport aux crédits inscrits au BP 2020, ces variations en section de fonctionnement entraînent une évolution négative de la capacité d'autofinancement brut et net de -1 104 000 €.

Concernant les dépenses d'investissement, le total hors dettes au BP 2020 est de 7 990 000 € y compris les reports de 2019, les dépenses inscrites au PPI ont été réactualisées par les services en prenant en compte les décalages dans certains projets, il y a bien évidemment, bon nombre de projets qui sont retardés et reportés, la baisse des crédits au PPI est de -1 757 000 € pour atteindre finalement un montant établi actuellement à 6 229 000 € au lieu des 7 990 000 € prévus.

Les principaux projets décalés sont la diminution des enveloppes récurrente des services 98 000 €, dont notamment la diminution de 75 000 € pour l'acquisition de véhicules, la rénovation du ravelin à l'entrée de la Ville Close qui va être reportée 350 000 €, la création de l'aire de glisse aux Sables Blancs 300 000 €, la démolition de l'ancien Centre de Secours, avenue de la Gare 150 000 €, les travaux de la Rue de Kerviniou, attendus néanmoins mais retardés, et que l'on doit faire en lien avec les services eaux et assainissement, pour tout ce qui est réseaux, 200 000 €, des travaux du bassin Douric Ar Zin 175 000 €, des travaux rue de Lanriec 175 000 €, l'installation du dispositif de vidéo protection qui est également retardée pour un montant de 50 000 €, des travaux à l'école Joseph Berthou pour un montant de 220 000 €.

Concernant les recettes d'investissement 2020, ce sont essentiellement les recettes de subvention d'équipement qui pourraient être décalées dans le temps, 665 000 €, toutefois il est probable qu'une partie de ces crédits soit reportée en 2021.

Tout cela a des impacts sur les ratios financiers, la diminution de l'épargne brute par rapport au budget primitif est de 1 114 000 € sur l'exercice 2020 pour un montant de 2 699 000 € contre 3 814 000 € au BP 2020.

Les dépenses d'investissement ont été revues, et devraient atteindre 6 230 000 € en 2020 contre 7 990 000 € prévus au BP. Dans cette hypothèse, la ville de Concarneau utilise 3 730 000 € de son fonds de roulement, elle dépasse ainsi le minimum recommandé de 1 000 000 €, donc afin de conserver ce fonds de roulement minimum, tout en réalisant 100 % des investissements prévus au budget, un emprunt d'équilibre est inscrit pour 342 000 €.

La capacité de désendettement a été signée tout à l'heure, passe de 6,3 années à 8,1 années après le BP de 2020.

On retrouve le tableau de tout à l'heure, les différentes lignes avec ces répercussions, avec une capacité d'autofinancement nette qui était inscrite pour 1 467 000 € et qui est de 514 547 €. On convient de maintenir toujours un fonds de roulement de 1 000 000 € au 31 décembre, qui est inscrit, ce qui explique donc le montant de l'emprunt de 341 000 € qui pourrait être souscrit si besoin était.

C'est important, comme je l'ai souligné déjà, c'est la capacité de désendettement, la dernière ligne, où le fruit des gestions des dernières années perturbées par les mesures prises mais des mesures qui s'imposaient, je ne le répèterais jamais assez, pour accompagner les forces économiques de Concarneau et j'espère que l'on n'aura pas à revenir à une telle situation dans les futurs exercices. Des questions ? Des commentaires ? Oui.

M Gilles HUARD :

Plusieurs remarques, évidemment c'est un exercice qui n'est pas facile dans le contexte actuel et celui qu'on a connu, je note l'augmentation de la subvention au CCAS, qui est plutôt positive et qui répond aux besoins spécifiques qu'ils ont eus pendant cette période passée. Je voulais savoir, ça va être un peu dans le désordre, je voulais savoir comment se fait-il que la subvention de l'Union des Commerçants 2019 soit payée sur 2020 ? C'est peut-être une réponse technique.

M Marc BIGOT :

N'est-ce pas lié aux chalets du village de Noël ?

Inaudible micro non allumé.

M Marc BIGOT :

C'est lié effectivement à une subvention accordée à l'Union des Commerçants de Concarneau dans l'organisation du village de Noël, il y a eu des explications avec la Préfecture qui a besoin d'informations, ce qui a retardé le versement de la subvention.

M Gilles HUARD :

Un regret, la confirmation de l'aménagement du local de stockage sur Kersalé, j'imagine que ce projet au profit des associations et qui ne répond pas vraiment à leurs besoins et à leurs expressions, je regrette que ce soit confirmé ici. On ne va pas forcément revenir sur ce que l'on a dit tout à l'heure sur les exonérations, mais surtout je voulais formuler un regret sur le fait que la culture est la grande absente de cette crise sanitaire et je regrette qu'il n'y ait pas eu un soutien plus affirmé à ce secteur-là. Le secteur associatif a beaucoup souffert en particulier la culture, les artistes et les professionnels et peut-être que l'on aurait pu imaginer qu'un appel à projets puisse être proposé pour développer des projets locaux, d'initiatives locales, d'ici la fin de l'année, qui peuvent contribuer à l'animation touristique, au développement culturel, pourquoi pas à l'animation aussi, à l'éducation artistique et culturelle dans les écoles et établissements scolaires. On a beaucoup parlé des entreprises et des commerces, c'est un secteur qui contribue aussi à l'activité économique et c'est un secteur économique à part entière.

M Marc BIGOT :

Il y a un spectacle ce soir au Carré des larrons, peut-être finira-t-on assez tôt pour y aller. Le responsable de cet outil, le Cac fait tout pour assurer une programmation, c'est très compliqué, entre les annulations, les contraintes on les connaît tous, c'est une navigation un petit peu à vue actuellement. J'en parlais tout à l'heure avec lui, il y avait déjà des spectacles annulés, reportés, ne va-t-il pas devoir reporter cette programmation de septembre, on ne sait pas trop où on va et ce n'est pas notre faute. On doit composer avec le COVID, on doit composer avec les directives, ce n'est pas simple d'avoir une programmation actuellement, ça c'est un premier point.

Vous parliez des locaux à Kersalé, je ne suis pas sûr que toutes les associations qui sont prévues à y aller, à disposer bientôt de locaux neufs, de lieux de stockage et autres, soient aussi réticentes que vous voulez bien le dire. J'en ai croisé plus d'une qui attend cette livraison avec impatience compte tenu des locaux qui ne sont pas toujours récents, fonctionnels dans lesquels ils sont actuellement, je peux vous garantir que certaines vraiment sont impatientes de la livraison de ces locaux.

Peut-être que sur la programmation culturelle, Alain, tu aurais des commentaires à faire ?

M Alain ECHIVARD :

Il n'y a pas de certitudes, je tiens à le préciser, donc avec la directrice du Pôle culturel, ce n'est pas l'imagination qui manque, loin de là. On est en contact permanent avec la vie associative mais les blocages ne sont pas de chez nous, je tiens à vous le préciser. On est tout à fait disposés à favoriser la vie associative et vous verrez dans quelques mois ce sera donc à l'ordre du jour, mais en fin de compte, les contrats nous sont imposés par la Préfecture, quand vous prenez le carré des Larrons, c'est limité à 320 personnes, avec des masques obligatoires, avec des agents supplémentaires, quand vous prenez Micamac, par exemple, c'est un artiste de rue, il avait un emplacement à l'entrée de la ville-close, la Préfecture a refusé, et se retrouve au carré des Larrons. Donc, à chaque fois que l'on fait des propositions, je prends Eddy Claybard, je cite son nom, parce que c'est une association que vous connaissez, j'imagine, qui est très active et qui sont sérieux, on était partis sur un évènement au Petit Château et même des évènements au niveau des mairies annexes, on a envoyé le protocole, pas de problèmes. Mais il faut que l'association, qui a son projet, envoie aussi un protocole, et ça a été refusé.

Donc, ce n'est pas de la mauvaise volonté, mais il y a tellement de contraintes, d'incertitudes, on navigue à vue, et faites-nous confiance, on est très proche des associations, de ce côté-là, il n'y a aucun problème, et on est à l'écoute. Certaines associations avaient des évènements à Pâques qui ont été annulés et avaient engagé des frais, on les prend en charge, je tiens à le préciser aussi, toutes les subventions de fonctionnement ont été versées. Et celles qui ont engagé des frais sur des évènements qui n'ont pas eu lieu sont pris en charge.

M Jean-Loup THERY :

Je tenais à vous remercier sur la clarté avec laquelle vous avez exposé, c'était un peu obscur quand même, et vous demander deux choses et vous poser quelques questions.

La première c'est : est-ce que ce que vous avez projeté là, pourrait nous être transmis dans sa version beaucoup plus simple et beaucoup plus facile à comprendre pour tout le monde, ça c'est une première question.

M Marc BIGOT :

C'est vrai que c'est plus lisible que le rapport complet.

M Jean-Loup THERY :

Nettement.

M Marc BIGOT :

C'est exactement les mêmes chiffres mais c'est plus lisible. Je vous l'accorde.

M Jean-Loup THERY :

Au moins ça les met par affectation de genre plus que par chapitre qui est parfois un peu compliqué. J'avais deux, trois petites questions. L'annulation un peu forcée, voire complètement forcée de la manifestation Transat AG2R, peut-être présagée ou non, de son devenir en 2021 ou après, parce que je trouve quand même que quand on prend la totalité des sommes qui sont engagées, on n'est pas loin de 150 000 €, c'est beaucoup d'argent, la question c'est de se réinterroger sur cette manifestation en ayant peut-être les exigences plus importantes sur les retours sur l'année, ça c'est une première question.

Je vous les donne toutes ?

M Marc Bigot :

Oui oui.

M Jean-Loup THERY :

Je vois qu'il y a eu une forte diminution des commandes de la cuisine centrale, ça c'est une bonne chose, puisque ça représente une certaine somme d'argent. Ma question va dans le sens où vous savez bien comme moi, qu'il y a beaucoup de familles dont les enfants ne mangent correctement qu'à la cantine le midi et quand ils n'y vont pas parce qu'il n'y pas de cantine, c'est moins de dépenses pour la ville mais la question c'est, est-ce qu'on a pensé à aider les familles qui ne payent pas déjà leurs repas ou très peu leurs repas et qui ont dû faire des courses pour nourrir leurs enfants qui ont sûrement été en difficulté pendant tous ces mois qui se sont alignés. Et la dernière réponse que nous aimerions bien avoir, vous avez voté une subvention exceptionnelle de 110 000 € au CCAS et on aurait aimé savoir comment elle était et qu'est-ce qu'elle présageait du budget du CCAS dans les années suivantes ? Juste pour conclure, est-ce qu'à partir de ce que vous nous avez présenté là, on peut faire une estimation des années suivantes ou en tout cas de l'année 2021 ?

M Marc BIGOT :

C'est une des questions, le document, pour moi, il ne pose aucun problème qu'il soit diffusé, c'est un résumé de ce que vous aviez, mais comme je vous l'ai dit, effectivement plus lisible. L'AG2R a été annulée, et actuellement, l'organisateur est incapable d'indiquer s'il y aura une nouvelle édition ou pas. Après, vous êtes un petit peu sévère je trouve sur l'impact de l'AG2R ou pas sur Concarneau, ça participe à la communication autour du nautisme, du positionnement de la ville dans cette activité économique, ce sont effectivement des budgets, pour que l'on voit les investissements des différentes collectivités, la Région, le Département dans cette opération, la chambre de commerces et les privés. A un moment, il y a certainement une retombée ou alors la course aurait disparu depuis pas mal de temps.

Ce qui a été présenté ce soir c'est le résultat d'une situation dans une période très particulière, peut-être va-t-on se croiser demain soir au conseil d'administration du CCAS et que l'on pourra revenir plus longuement sur certains points, l'augmentation de la subvention correspondait à une attente bien précise du CCAS à l'issue de la période de la crise.

J'ai oublié certainement quelque chose.

M Jean-Loup THERY :

Sur la cantine.

M Marc BIGOT :

Oui sur la cantine, je ne vais pas dire que c'est un jeu d'écritures mais c'est un petit peu ça, je lis la note que l'on vient de me transmettre, les chiffres présentés ne changent rien au travail de la cuisine centrale. Actuellement, les montants sont compensés par la participation du budget principal, les charges demeurant les mêmes, donc c'est la ville qui compense, la cuisine centrale travaille toujours autant et les tarifs, de mémoire, sont calculés par rapport à des quotients, Eric ?

M Eric MALLEJACQ :

Oui les tarifs sont calculés bien évidemment par rapport aux quotients. Pour rebondir sur la question que vous posiez tout à l'heure concernant les enfants qui n'auraient pas bénéficié de repas pendant la période de confinement et qui se trouvaient en difficulté pour se nourrir, en tout cas être nourris convenablement par leur famille, sachez que l'on n'a pas eu de signalements de cette nature et que d'autre part pour rebondir sur ce que le monsieur le Maire disait tout à l'heure, par rapport au travail de la cuisine centrale, la cuisine centrale a aussi développé son service de portage pour les personnes âgées, d'ailleurs avec la grande satisfaction de nombreux nouveaux, entre guillemets, clients du portage, le système a très bien fonctionné, avec beaucoup de réactivité pendant cette période de confinement.

Je profite d'avoir la parole pour apporter une précision à M HUARD, tout à l'heure, on parlait des activités culturelles pour les enfants, on a justement estimé que dans la mesure où les associations se trouvaient en difficulté du fait justement du confinement, c'était l'occasion et aussi le devoir de la collectivité de leur donner la possibilité de travailler un peu plus pendant l'été. A savoir que l'on a fait un appel à projets pour que des associations culturelles ou sportives puissent intervenir au centre de loisirs, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, moyennant finances bien évidemment, avec un mode de financement qui est calqué sur ce que l'on pratiquait du temps des TAP. Cet appel à projets a bien fonctionné dans la mesure où on a reçu entre 16 et 20 réponses positives d'associations qui interviennent, qui interviennent d'ailleurs actuellement sur le centre de loisirs, qui continueront à le faire au mois d'août. Ça permet aux enfants d'avoir une diversité dans les différentes activités qui leur sont proposées, ça permet aussi, je dirais presque surtout dans le contexte actuel, aux associations, de pouvoir tenir financièrement parce que l'on sait tous autour de la table que c'est compliqué pour certaines d'entre elles, donc c'est justement la réponse que l'on a trouvée pour les aider.

Et je terminerais, par une parenthèse, qui me paraît importante, c'est que pendant toute cette période de confinement, il est vrai qu'il a fallu réagir rapidement, il a fallu organiser les services, proposer des choses, faire en sorte d'apporter un service public de qualité dans différentes situations, faire preuve de réactivité, c'est l'occasion pour dire que l'on a la chance d'avoir des services qui ont beaucoup travaillé et qui ont travaillé dans l'urgence, dans des situations plus que mouvantes avec plein d'inconnus et je pense que là aussi on peut les remercier pour leur implication pendant cette période de crise.

M Marc BIGOT :

Merci Eric. D'autres questions ?

M Pierre-François BONNEAU :

Juste une question, c'est un point de détail mais qui m'a quand même sauté à la figure, j'ai vu hausse du coût de construction du boulo-drome de Douric 65 000 €, qu'est-ce qui justifie cette somme de 65 000 € ?

M Marc BIGOT :

Je vais te l'avouer, je ne sais pas.

M Pierre-François BONNEAU :

Parce que ce n'est pas négligeable.

M Marc BIGOT :

Je n'ai pas réponse à tout sur ce genre de point. Est-ce que sur l'arrière ? C'est lié aux aménagements, tu as des éléments Thierry ? Thierry a des éléments.

M Thierry LE CORRE :

C'est lié à l'aménagement autour du boulo-drome de toute la voirie, la réfection des réseaux qui sont prévus sur le bas de Douric.

Intervenant non identifié :

La Suffren ?

M Thierry LE CORRE :

La Suffren, oui tout en bas. Modification et séparation des réseaux, c'est encore un réseau unique à cet endroit-là et donc là ça a été modifié, c'est prévu en supplément.

M Marc BIGOT :

Des dépenses totalement justifiées.

M Pierre-François BONNEAU :

Par rapport au coût global du boulo-drome tel qu'il avait été présenté, une hausse de 65 000 € ça me paraissait quand même assez étonnant, mais maintenant que j'ai la réponse sur les réseaux je comprends.

M Jean-Loup THERY :

Je voudrais profiter de l'occasion pour vous interroger sur le devenir de la pompe à essence du port, qui est pour l'instant fermée, avez-vous prévu des solutions de remplacement ou en tout cas y-a-t-il un avenir plus brillant que l'absence totale de moyens de faire le plein ?

Mme Annick MARTIN :

Je vous avouerais franchement que c'est un problème assez complexe, j'en parlais, pas plus tard que cet après-midi avec le directeur du Port de Plaisance, Arnaud RICARD, la surprise a été mauvaise quand on a ouvert les cuves de carburant et que l'on a découvert l'ampleur des dégâts qui était invisible jusqu'en novembre 2019. Il n'y a pas de plan B dans un premier temps parce que les travaux sont vraiment importants, conséquents, j'ai eu un petit schéma technique cet après-midi, c'est vraiment compliqué. Ça représente un très gros budget, le Port de Plaisance travaille avec le Syndicat Mixte Pêche et Plaisance en Cornouaille à trouver des solutions mais qui ne s'avèrent probablement pas être dans un horizon très proche. Malheureusement, en plus, le positionnement de la station de carburant au bout du môle, pour ceux qui ont essayé de faire le plein à marée basse, ce n'est pas forcément l'idéal, et c'est un projet qu'il va falloir retravailler certainement en collaboration avec le syndicat mixte, je n'ai pas de calendrier à vous soumettre pour l'instant.

M Marc BIGOT :

Merci Annick. D'autres questions pièges un petit peu ou pas ? Elles sont diverses et c'est vrai que... Oui.

Mme Julie DUPUY :

J'ai juste une question par rapport au calendrier qui pourrait être mis en œuvre suite au décalage des travaux à l'école Berthou tels qu'ils étaient prévus ainsi que la création d'une aire de glisse, est-ce que vous avez commencé à mettre en place un calendrier sur ces deux éléments ?

M Marc BIGOT :

On va s'avouer une chose, on est là depuis trois semaines, tous, le mois de juillet a été relativement chargé, on n'a pas les réponses à toutes les questions et notamment sur ces reports, il va falloir travailler tout ça avec les différents services, je pense qu'à la rentrée, on en saura un petit peu plus.

Mme Julie DUPUY :

Je vous pose la question pour l'école parce que du coup on est très lié au calendrier scolaire, ça peut devenir compliqué.

M Marc BIGOT :

Bien évidemment, on arrive justement à la rentrée, il va falloir faire preuve d'imagination pour voir comment on va pouvoir faire ce qui s'impose sans perturber trop le fonctionnement de l'école. Pas d'autres questions ?

M Patrick VASSEUR :

Je voudrais remercier déjà les services de toute la documentation qu'ils ont pu nous envoyer pour regarder un petit peu les chiffres et là tout à l'heure on avait le résumé du BS avec l'impact du COVID et je voudrais m'adresser, c'était vous qui nous aviez présenté, Monsieur Le Doussal c'est ça ?

M Marc BIGOT :

Monsieur Le Doussal.

M Patrick VASSEUR :

Excusez-moi, je ne connais pas encore bien les services, et donc dans le document que l'on avait ce soir mais qui rentrait plus en détail dans le BS, est-ce que vous pourriez regarder sur un des points que j'ai essayé de comparer, entre ce que vous nous avez présenté et le document de ce soir du Conseil. Au niveau du budget annexe, dans le Port de Plaisance, il y a des opérations qui sont différentes de ce que l'on avait vu le 17 juillet, parce qu'il y a -86 000 € en fonctionnement que l'on n'avait pas le 17 juillet, mais c'est du détail.

M Marc BIGOT :

Il peut répondre tout de suite, il va le faire.

M Nicolas LE DOUSSAL :

On n'avait pas pris les restes à réaliser, on était sur les besoins d'investissement et non pas sur les besoins de financement qui prend en compte l'investissement + les restes à réaliser.

M Marc BIGOT :

D'accord, donc dans le document de ce soir c'est les bons chiffres. Merci.
Tout le monde a entendu, presque ? Il ne parle pas assez fort Nicolas.

M Nicolas LE DOUSSAL :

Il y avait une coquille sur la première présentation au niveau du Port de Plaisance sur l'intégration des résultats, c'est la délibération que l'on a vue précédemment, simplement rien de très grave en soi, mais simplement on n'avait pas intégré les restes à réaliser dans le résultat, on avait pris en compte que les besoins de financement sans intégrer les restes à réaliser.

M Marc BIGOT :

Nathalie. Oui excusez-moi.

Mme Nathalie RENAULT :

Ce n'est pas grave. Je vais essayer de ne pas être trop longue, j'ai un ensemble de questions. Je vais commencer par la plus simple et la plus courte, est-ce que vous pourriez nous expliquer ce qu'est le gain de compensation de taxe d'habitation qui représente la somme de 55 950 € page 38 ?

Ce n'est pas du tout une question piège, c'est vraiment une question de curiosité.

M Marc BIGOT :

Je dois vous avouer que je découvre des choses comme vous ce soir.

Mme Nathalie RENAULT :

Je m'en doute.

M Marc BIGOT :

Normal. La réponse est celle-ci : l'Etat compense la ville de certaines exonérations de taxes d'habitation et nous informe tardivement, c'est pour ça qu'il y a ces 55 000 €, c'est une régularisation d'une certaine manière, qui nous est indiquée par l'Etat. Vous n'avez pas l'air convaincu.

Mme Nathalie RENAULT :

Si je vous crois, mais en fait qui exonère ?

M Marc BIGOT :

L'Etat.

Mme Nathalie RENAULT :

Ok. Donc c'est parce que c'est l'Etat qui exonère qui reverse. Ok.

J'ai une autre question, on parlait des subventions aux associations, vous avez inscrit en baisse de dépenses -35 000 € de baisse de subventions exceptionnelles donc j'imagine que ce sont des subventions qui ne seront pas affectées parce qu'elles ne seront pas liées à des événements qui n'auront pas lieu.

M Marc BIGOT :

C'est exactement ça. Je prends un exemple, les Filets Bleus où il y avait des subventions exceptionnelles allouées pour fêter un anniversaire particulier, l'événement n'a pas eu lieu, cette année la subvention ne sera pas versée. Si on fête le même anniversaire l'année prochaine on y reviendra. Les subventions exceptionnelles sont liées à la présentation de documents qui justifient cette subvention.

Mme Nathalie RENAULT :

Je ne conteste pas du tout ni le montant, ni l'octroi, rien du tout. Je m'interrogeais, la subvention de 110 000 € pour le CCAS, par contre elle ne passe pas en exceptionnelle ?

M Marc BIGOT :

Elle ne passe pas en exceptionnelle.

Mme Nathalie RENAULT :

C'est une charge de gestion courante.

M Marc BIGOT :

C'est une subvention de fonctionnement au CCAS, effectivement, on va allouer à un événement précis.

Mme Nathalie RENAULT :

Je m'interrogeais, ça veut dire qu'il y a que le CCAS qui a demandé une subvention ? Parce que finalement, on a rien vu d'autre passer, je m'interrogeais sur l'opportunité de retirer cette charge de 35 000 €, est-ce que finalement quand les activités vont reprendre, quand il va falloir payer des salariés dans certaines associations et que les événements n'ont pas eu lieu, les demandes de subventions seront-elles possibles ? Elles ne vont pas venir en fin d'année.

M Marc BIGOT :

M ECHIVARD vous a répondu un petit peu tout à l'heure déjà en disant qu'il y avait un contact régulier avec les associations, certaines avaient si j'ai bien compris, engagé des frais, et donc pouvaient justifier déjà partiellement d'une partie de cette subvention exceptionnelle. Je ne sais pas si ça été dit dans cette salle mais moi je me rappelle l'avoir indiqué en tout cas, les différentes associations qu'elles soient à vocation sociale, culturelle, sportive, l'idée c'est de faire un point avec elles pour voir dans quelle situation elles se situent actuellement. Certaines, effectivement, ont du personnel, j'ai déjà quelques rendez-vous sous le coude, pour étudier avec elles la façon ou l'aide qu'elles vont devoir avoir ou la façon dont on va pouvoir appréhender la rentrée du fait des charges qu'elles connaissent et du manque à gagner qu'elles ont dû supporter aussi depuis plusieurs mois.

Mme Nathalie RENAULT :

Mais ça, ce n'est pas provisionné.

M Marc BIGOT :

Ce n'est pas provisionné comme l'effet COVID n'était pas provisionné, entre nous, pour le moment, on a eu cette demande, et pour cause, du CCAS, parce que les liens sont quotidiens, donc on avait une situation quotidienne des dépenses qui étaient engagées, peut-être qu'Alain sur les associations culturelles, tu as aussi des éléments à apporter ? Non ? Par pour le moment ?

M Alain ECHIVARD :

Non, je n'ai pas d'éléments et je ne me permettrais pas de donner des éléments précis ce soir parce que, c'est une réflexion que l'on va mener mais je vous assure que l'on est à l'écoute des associations, de leurs besoins. Il faut différencier aussi les associations qui ont des salariés et celles qui n'en ont pas. Ça c'est aussi important parce qu'il n'y a pas que la collectivité, donc la ville de Concarneau, il y a aussi la Région qui participe aussi, il n'y a pas que la ville, je crois que c'est aussi un financement qui est croisé et donc il faudra que l'on fasse le point aussi avec ces associations, ça me paraît important.

Mme Nathalie RENAULT :

C'est bien pour ça que je pose la question, parce que je sais, par exemple, que de nombreuses associations qui ont des salariés, ont bénéficié du chômage partiel, donc finalement les problèmes de trésorerie ne se sont peut-être pas posés là au printemps mais les événements qui rapportent des recettes n'ayant pas eu lieu, quand il va falloir redémarrer l'activité et repayer des salaires, peut-être que les problèmes financiers vont se reposer largement.

M Alain ECHIVARD :

C'est pour ça que ce soir, il est difficile d'engager un débat qui n'aurait pas de fin, ce que je peux vous dire, c'est que l'on sera à l'écoute et que l'on prendra tous les paramètres. Il ne s'agit pas de mettre nos associations en difficulté parce que l'on sait ce que représente la ville de Concarneau, il faut être objectif, et ça me paraît important que l'on soit à leur écoute et que l'on fasse le point avec toutes ces associations. Evidemment, il y a des événements qui n'ont pas eu lieu, donc il n'y a pas de rentrées d'argent, il faut aller plus loin dans la réflexion, elle n'est pas que financière, elle doit être aussi dans l'accompagnement de la reprise des activités.

Mme Nathalie RENAULT :

Là, il s'agit, on parle du budget. Je me permets de me concentrer sur la partie financière.

M Alain ECHIVARD :

Je veux dire qu'en fin de compte, quand on aborde la vie associative, il n'y a pas que le côté financier, il y a l'accompagnement aussi pour le fonctionnement de l'association.

M Marc BIGOT :

Si des associations viennent vers nous avec des éléments qui nécessitent une subvention exceptionnelle, ces dossiers-là seront étudiés bien évidemment, et ça donnera lieu à une modification budgétaire, on en reparlera en conseil municipal.

Mme Nathalie RENAULT :

Donc ça veut dire qu'il y aura d'autres décisions budgétaires modificatives.

M Marc BIGOT :

A la lecture des demandes que les associations voudront bien nous faire suivre.

Mme Nathalie RENAULT :

Et j'avais une dernière question, c'est un ensemble de questions, tout va ensemble, ça va être très rapide. Je ne vais pas revenir évidemment sur les exonérations qui représentent des dizaines, voire des centaines de milliers d'euros et dont la perte est acquise puisque la délibération a été votée. Il y a des choses qui sont plus incertaines, comme par exemple, la baisse des recettes au niveau du nautisme, Concarneau Voile, de la taxe de séjour, enfin les choses qui finalement sont liées à l'activité touristique, etc...

Et je voulais savoir quelle avait été votre méthode, vos sources pour appliquer des baisses de recettes, est-ce que ce sont des données qui viendraient du Comité Régional de Tourisme, est-ce que ce pourcentage de baisse est le même qui a été appliqué à toutes ces baisses de recettes ?

M Marc BIGOT :

Non chacun des services a été invité à travailler le sujet, vous parliez du pôle nautique, il y avait à une époque, à un moment T, ce sont des réservations, les stages de printemps, à titre d'exemple, qui ont amené le responsable du pôle à faire une estimation des pertes de recettes qu'il envisageait cette année. Je l'avoue, ce n'est pas une science exacte.

Mme Nathalie RENAULT :

Je voulais juste savoir si c'était...

M Marc BIGOT :

Le bilan, on le fera réellement le 31 août.

Mme Nathalie RENAULT :

Je voulais savoir si c'était des données de réservation du Comité Régional de Tourisme ou des choses comme ça, parce que sur les taxes de séjour...

M Marc BIGOT :

Je ne sais pas si le Comité Régional de Tourisme avec tous les travaux qu'il peut mener, avait une bonne idée de ce que serait la saison 2020, on est fin juillet.

Mme Nathalie RENAULT :

On est pessimiste aussi.

M Marc BIGOT :

Je ne vais pas dire que l'on a été trop pessimiste, mais on l'a été quand même, parce que la saison n'est pas terminée, et comment va-t-elle se terminer d'ailleurs ?

Mme Nathalie RENAULT :

Merci.

M Marc BIGOT :

On a fait le tour des questions ?

Il est donc proposé de voter par un vote distinct, budget par budget, d'adopter le budget supplémentaire 2020 du budget principal.

Quels sont les élus qui s'opposent ?

Les élus qui s'abstiennent ?

Les élus qui approuvent ce budget supplémentaire du budget principal ?

Le rapport est adopté par 24 voix POUR, 4 CONTRE (Mmes JANVIER, DUPUY, LEGRAIN, M LE BON), 5 ABSTENTIONS (MM BONNEAU, THERY) (Mme RENAULT, MM HUARD, LE BRAS)

Concernant le budget supplémentaire 2020 du budget annexe du port de plaisance.

Quels sont les élus qui s'y opposent ?

Qui s'abstiennent ?

Qui l'adoptent ?

Le rapport est adopté par 24 voix POUR, 9 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, DUPUY, LEGRAIN, MM BONNEAU, THERY, LE BON) (Mme RENAULT, MM HUARD, LE BRAS)

Concernant le budget supplémentaire 2020 du budget annexe du bac du passage, il vous est demandé d'adopter le budget supplémentaire 2020 du budget annexe du bac du passage.

Quels sont les élus qui s'y opposent ?

Qui s'abstiennent ?

Et qui le votent favorablement ?

Le rapport est adopté par 24 voix POUR 9 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, DUPUY, LEGRAIN, MM BONNEAU, THERY, LE BON) (Mme RENAULT, MM HUARD, LE BRAS)

D'adopter le budget supplémentaire 2020 du budget annexe du centre des arts et de la culture.

Quels sont les élus qui s'y opposent ?

Qui s'abstiennent ?

Qui le votent favorablement ?

Le rapport est adopté par 24 voix POUR, 9 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, DUPUY, LEGRAIN, MM BONNEAU, THERY, LE BON) (Mme RENAULT, MM HUARD, LE BRAS)

Il est proposé d'adopter le budget supplémentaire 2020 du budget annexe de la cuisine centrale.

Quels sont les élus qui s'y opposent ?

Qui s'abstiennent ?

Qui le votent favorablement ?

Le rapport est adopté par 24 voix POUR, 9 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, DUPUY, LEGRAIN, MM BONNEAU, THERY, LE BON) (Mme RENAULT, MM HUARD, LE BRAS)

Et enfin d'adopter le budget supplémentaire 2020 du budget annexe du parking de la criée.

Quels sont les élus qui s'y opposent ?

Qui s'abstiennent ?

Qui le votent favorablement ?

Le rapport est adopté par 24 voix POUR, 9 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, DUPUY, LEGRAIN, MM BONNEAU, THERY, LE BON) (Mme RENAULT, MM HUARD, LE BRAS)

Merci.

M Marc BIGOT :

J'allais dire un dernier point, non, un avant dernier point concernant toujours les finances et qui concerne la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et utilisation des fonds 2019, Monique, s'il te plaît.

Mme Monique CAPITAINE :

En application de l'article L2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale doit présenter au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.

Au titre de l'année 2019, la ville de Concarneau a bénéficié du versement de cette dotation pour un montant de 99 315,00 €, montant inférieur à celui de 2018 de 40 435 € soit – 28 %.

Je vous informe que cette attribution 2019 a contribué à financer notamment :

- la prise en charge du fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 380 000 € ;
- les activités et le fonctionnement du centre Social pour 70 000 € ;
- les actions menées dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale du quartier de Kerandon avec notamment le dispositif de réussite éducative (35 000 €) ;
- des aides aux familles concarnaises les plus défavorisées financièrement pour les séjours éducatifs des enfants inscrits dans une classe d'insertion scolaire (ULIS), des prêts d'honneur sans intérêts pour des étudiants concarnois (8 000 €).

S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote sur cette question de l'ordre du jour.

M Marc BIGOT :

Merci Monique.

M Marc BIGOT :

Un dernier point pour toi c'est une demande de remboursement de remise gracieuse.

Mme Monique CAPITAINE :

Par courrier en date du 31 mai 2020, Madame Gwénaëlle DE CEUNINCK sollicite la ville pour le remboursement des frais de mise en fourrière de son véhicule, stationné quai d'Aiguillon le 22 mai 2020.

Le stationnement à cet endroit y était interdit de 7h à 15h par arrêté municipal n°2020-227 du 20 mai 2020 et l'interdiction matérialisée par des panneaux.

Toutefois, Mme DE CEUNINCK déclare s'être garée sur la première place, le jeudi 21 mai au soir, et n'a pas pu voir les panneaux de l'endroit où elle était garée.

Le montant de la facture concernant la fourrière s'élève à 132,90 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux du 17 juillet 2020.

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider cette demande de remboursement

M Marc BIGOT :

Y-a-t-il des élus qui s'y opposent ?

Qui s'abstiennent ?

Qui valident cette demande ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Merci.

17	Ressources humaines : Modification de la composition du comité technique et du CHS-CT
----	---

M Marc BIGOT :

Le dernier point, c'est une modification de la composition du comité technique et du CHS-CT.

Lors de sa séance du 15 juillet 2020 le conseil municipal avait établi la composition du comité technique et du CHS-CT comme suit :

Comité technique M le Maire, président de droit + 6 titulaires et 6 suppléants	M Marc Bigot, président de droit M Philippe Hennion Mme Monique Capitaine Mme Marie-Christine Le Nouène M Yann Allot M Thomas Le Bon Mme Nathalie Renault	Mme Sonia Marrec Mme Annick Martin Mme Valérie Guillou M Patrick Vasseur Mme Elisabeth Janvier M Gilles Huard
CHS-CT M le Maire, président de droit + 6 titulaires et 6 suppléants	M Marc Bigot, président de droit M Philippe Hennion Mme Monique Capitaine Mme Marie-Christine Le Nouène M Yann Allot M Thomas Le Bon Mme Nathalie Renault	Mme Sonia Marrec Mme Annick Martin Mme Valérie Guillou M Patrick Vasseur Mme Elisabeth Janvier M Gilles Huard

Le Comité technique et le CHS-CT ne sont composées que de 6 titulaires et 6 suppléants, y compris le Président.

Il est proposé au conseil municipal :

de modifier la composition de ces deux instances comme indiqué ci-dessous :

Comité technique M le Maire, président de droit + 5 titulaires et 6 suppléants	M Marc Bigot, président de droit M Philippe Hennion Mme Monique Capitaine Mme Marie-Christine Le Nouène M Thomas Le Bon Mme Nathalie Renault	Mme Sonia Marrec Mme Annick Martin Mme Valérie Guillou M Patrick Vasseur Mme Elisabeth Janvier M Gilles Huard
CHS-CT M le Maire, président de droit + 5 titulaires et 6 suppléants	M Marc Bigot, président de droit M Philippe Hennion Mme Monique Capitaine Mme Marie-Christine Le Nouène M Thomas Le Bon Mme Nathalie Renault	Mme Sonia Marrec Mme Annick Martin Mme Valérie Guillou M Patrick Vasseur Mme Elisabeth Janvier M Gilles Huard

M Marc BIGOT :

Quand on a procédé aux nominations lors du conseil du 15 juillet, j'ai fait une petite erreur, le comité technique et le CHS-CT sont composés de 6 titulaires et 6 suppléants y compris le Président, donc le Maire, Président de droit. Or, dans cette composition on avait 7 personnes donc vous avez en première partie du document, la liste des membres avec Yann ALLOT qui apparaît, toutes nos excuses, Yann, dans la seconde version du document, tu n'apparais plus et on est conforme, on a ces nominations de 6 personnes.

Je ne pense pas qu'il y ait de commentaires ou de questions particulières, à part Yann, non, même pas.

Y-a-t-il des élus qui s'opposeraient à cette modification ? qui s'abstiennent ? qui la valident ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Unanimentement. Merci beaucoup. Il y a une question.

M Gilles HUARD :

Je profitais de la dernière délibération pour demander s'il était possible, on a voté au dernier conseil, les représentants dans les différentes commissions et représentations extérieures, on a parfois des représentants différents entre les groupes sur certaines commissions, on s'est dit qu'on allait se transmettre les documents, mais je voulais plutôt savoir s'il était possible que l'ensemble des documents qui sont envoyés aux membres titulaires soient également envoyés aux membres suppléants.

M Marc BIGOT :

Oui.

M Gilles HUARD :

Est-ce que c'est possible numériquement ?

M Marc BIGOT :

Oui, bien sûr.

M Gilles HUARD :

La deuxième question c'était, on a vu avec la commission des moyens généraux que les délibérations présentées en commission étaient parfois plus détaillées, plus éclairantes que ce qui nous est présenté dans le rapport, alors je ne sais pas s'il y a une raison particulière.

M Marc BIGOT :

Ça fait partie un peu de l'apprentissage, c'est vrai qu'elles étaient très détaillées et on les a trouvées trop détaillées, non pas qu'il y a de la rétention d'informations, ce n'est pas ça, mais dans la présentation pour les élus, ça peut être assez long, donc voilà, c'est la raison.

M Gilles HUARD :

On n'est pas obligé de tout lire non plus.

M Marc BIGOT :

Vous avez tout lu ?

M Gilles HUARD :

Non je dis, en séance, les élus ne sont pas obligés de tout lire. Surtout qu'on les a sous les yeux.

M Marc BIGOT :

C'est vrai qu'on les a élagués un petit peu, je ne pense pas que ce soit au préjudice du contenu quand même.

Oui Mme RENAULT.

Mme Nathalie RENAULT :

J'ai une question, enfin une petite remarque de calendrier, vous nous avez annoncé un conseil municipal le 29 septembre, c'est ça ?

M Marc BIGOT :

Le 29 septembre.

Mme Nathalie RENAULT :

En fait, à CCA, jeudi dernier, on a validé la composition d'une commission qui s'appelle la commission locale d'évaluation des charges transférées, or, dans la délibération, il est écrit que les conseils municipaux, la ville de Concarneau s'est vue attribuer 6 postes. Donc, il est prévu que les nominations se fassent au prochain conseil communautaire qui aura lieu le 24 septembre, c'est-à-dire avant le conseil municipal, or, le conseil municipal doit se prononcer sur la composition de cette commission, donc je voulais savoir comment on procédait.

M Marc BIGOT :

Je propose que l'on travaille en bonne intelligence, que l'on compose ensemble cette commission et si on se met d'accord on pourra régulariser sa composition au conseil qui se tiendra quelques jours après.

Mme Nathalie RENAULT :

D'accord.

M Marc BIGOT :

Mais c'est vrai que ce n'est pas évident de tenir ce genre d'obligations même à quelques jours près avec ces calendriers contraints et donc effectivement, moi aussi j'avais remarqué que pour la CLECT, il y avait un décalage entre les deux conseils, qui effectivement, nous obligeait à trouver une solution, avant la date de sa première réunion. Si vous en êtes d'accord, on opérera comme ça. Merci.

Donc le rappel, prochain conseil le 29 septembre, le mois de juillet qui était assez chargé se termine, très bonnes vacances à vous, ce n'est pas terminé pour ceux qui sont au conseil d'administration du CCAS, on se retrouve demain à 18 heures salle du conseil municipal par contre. Donc bonnes vacances, reposez-vous bien puis à très bientôt. Merci.

La séance est levée à 21h30.